

MAIRIE
DE
SAINT- ROMAIN
CHARENTE

Code Postal 16210

Tel : 05 45 98 51 25

Email : mairie.stromain@wanadoo.fr

Site internet : commune-de-saint-romain.fr

Le Petit Rominois

JOURNAL D'INFORMATIONS COMMUNALES

⇒ ✪ Décembre 2025 N° 58 ✪ ⇐



Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers Rominois

À l'approche de la fin de l'année, ce bulletin municipal marque, non seulement le rendez-vous annuel dans lequel je m'adresse à vous, mais aussi celui d'un mandat municipal qui s'achèvera au printemps prochain.

Durant ces six années, avec l'ensemble du conseil municipal, nous avons travaillé dans un esprit de responsabilité. Les projets menés ont eu pour objectif constant d'améliorer le cadre de vie, de répondre aux besoins du quotidien et de préparer l'avenir pour tous les habitants.

En quelques lignes, je vais vous résumer les réalisations de notre mandat, dont :

- l'aménagement de toilettes publiques dans l'ancien atelier municipal ainsi que la réhabilitation des sanitaires extérieurs de l'école, avec la participation de conseillers bénévoles ;
- la rénovation de l'extérieur de l'église qui a constitué l'un des chantiers structurant du mandat, tant par son importance patrimoniale que par l'investissement engagé ;
- La participation à la création du « Hameau Rominois » dont Logélia a assuré la construction et la gestion des six maisons ;
- l'obtention de neuf permis de construire sur la commune, pendant la durée du mandat ;
- le maintien de l'école et la création d'une troisième classe... En effet, après de très nombreuses réunions entre les services de l'Éducation Nationale, la CDC Lavalette-Tude-Dronne qui détient la compétence scolaire, et les six maires du RPI, nous avons pu garder notre école. Aujourd'hui, nous accueillons 60 élèves de la petite section maternelle au CM2 dans des locaux rénovés. Un mot particulier pour nos trois enseignants et leur équipe dont l'engagement au quotidien mérite d'être salué.
- la réhabilitation, en cours, après incendie, des deux logements situés dans le bâtiment de l'école ;
- la réfection de notre salle polyvalente, dossier le plus important d'un point de vue financier et qui permet la mutualisation des équipements entre l'école, la CDC, les associations et les habitants. Cet esprit de partage a favorisé l'obtention de subventions conséquentes. Toutes les personnes présentes à l'inauguration du 4 octobre dernier ont pu se rendre compte de la pertinence de cette rénovation ;
- la plantation de 140 m de haies sur des terrains communaux, par les élèves de l'école, grâce au financement de la fédération des chasseurs de la Charente ;
- la rénovation du terrain de tennis, sol et accessoires ;
- le renouvellement du matériel municipal avec l'achat de deux tracteurs d'occasion et d'un broyeur d'accotement ;
- le nettoyage et le démoussage de la toiture de la mairie ;
- la réalisation de travaux au cimetière avec le changement d'un pilier du portail et la rénovation de l'abri pour les outils.
- la création du blason communal, désormais protégé à l'INPI ;
- la mise en place, en collaboration avec l'école, du conseil municipal des enfants ;
- la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), document sur la sécurité qui est demandé par la préfecture ;
- la plantation de l'arbre de la laïcité le 9 décembre 2025, en présence de Mr le sous-préfet ;
- le classement et l'archivage, en mairie, de nombreux documents importants et historiques ;
- la recherche de successeurs pour la reprise de la supérette, et la réalisation des travaux en cours pour cette reprise ainsi que l'achat, par la mairie de la licence IV, qui sera louée aux repreneurs.

Rien n'aurait été possible sans l'engagement des agents municipaux, que ce soit pour le travail administratif réalisé par Mme Hervoché et pour les travaux réalisés par les agents techniques, Mr Montenon et Mr Boulanger, sans oublier l'implication des élus.

Après ce regard porté sur le travail accompli, je souhaite adresser un message de bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre commune.

L'année à venir sera marquée par les élections municipales. Pour ma part, j'ai fait le choix de ne pas solliciter un nouveau mandat. J'ai, en effet, été élu en tant que conseiller municipal en 1995. J'ai ensuite exercé les fonctions de premier adjoint durant trois mandats avant d'être élu maire pour le mandat en cours.

Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de ces années. Il appartiendra désormais aux Rominoises et aux Rominois de poursuivre l'histoire de notre commune et d'en écrire les prochaines pages.

En cette période de fêtes, je vous souhaite d'agréables moments en famille, avec une pensée plus particulière pour ceux qui sont isolés.

Au nom du conseil municipal, des agents communaux et en mon nom personnel, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé, de paix et de confiance pour l'année à venir.

Très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Gilles DUPUY

ETAT CIVIL :



Mariage :

Mme PICHARDIE Justine, fille de M. PICHARDIE Francis et de Mme BEAU Mireille avec **Mme BROUSSARD Pauline**, fille de M. LABUSSIÈRE Jean-Marie et de Mme BROUSSARD Claudine domiciliés «9 lotissement les Hauts de Fontblanche » à Saint Romain. Le mariage a eu lieu, **le trois mai 2025**.

M. LEMOINE Philippe, fils de M. LEMOINE Michel et de Mme ARNOUX Marie-Thérèse avec **Mme BONNEAU Marie-Christine**, fille de M. BONNEAU André et de Mme PATRIARCA Marie domiciliés «9 lotissement les Vignes » à Saint Romain. Le mariage a eu lieu, **le neuf août 2025**.

Tous nos compliments et nos meilleurs vœux de bonheur.

Décès :

M. ROCHER Jacques époux de **Mme GUITARD Jacqueline** est décédé à Saint-Romain (Charente), le 22 février 2025 à l'âge de 92 ans.



M. MARCHIVES Jean-Luc époux de **Mme BARRIERE Marie-Line** est décédé à Saint Romain (Charente), le 5 septembre 2025 à l'âge de 71 ans.

M. DUMAS Michel est décédé à Saint Romain (Charente), le 30 septembre 2025 à l'âge de 72 ans

Inhumation

Mme MARLIER Marie-Christine est décédée à Vendôme (Loir-et-Cher) le 4 janvier 2025 à l'âge de 60 ans.

Mme ELLION Josette épouse de **M. LAFRAIS Gaston** est décédée à Aubeterre-sur-Dronne (Charente) le 11 septembre 2025 à l'âge de 88 ans.

Mme TASSISTRO Anna veuve de **M. SIFFREDI Virgilio**, est décédée à Aubeterre-sur-Dronne (Charente) le 1^{er} octobre 2025 à l'âge de 91 ans.

Transcription :

M. BOUTELEUX Claude époux de **Mme ROPION Marie**, est décédé à Poitiers (Vienne) le 1^{er} janvier 2025 à l'âge de 90 ans. Il demeurait au 1 Hameau Rominois.

Mme RACAUD Cécile épouse de **M. CHENEAUD Laurent** est décédée à Barbezieux-Saint-Hilaire (Charente) le 31 janvier 2025 à l'âge de 54 ans. Elle demeurait au 7 rue du Mondoux.

Mme CHAZEAU Lucienne veuve de **M. LACOUDRE Claude** est décédée à Saint Aulaye-Puymangou (Dordogne) le 25 mai 2025 à l'âge de 89 ans. Elle demeurait route de Trie.

M. MARTIN Gérard partenaire de **Mme MAGNE Bernadette**, est décédé à Saint-Michel (Charente) le 15 décembre 2025 à l'âge de 84 ans. Il demeurait au 8 rue du Vieux Bourg.

M. LUDLOW Christopher, est décédé à la Meynardie le 21 décembre 2025. Il résidait 4 rue du Vieux Bourg.
A ces familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

NOUVEAUX HABITANTS :

Le Hameau Rominois :

Mme LAVIGNE Brigitte au n°5.

Ruelle de l'église :

M. CAMPAIN Aldric au n°7.

Place de l'église :

Mme BOUYER Jennifer et ses enfants au n°3.

Rue de la Mairie :

M. DOUGAL Kylian et **Mme DIEUDE Camille** au n°10.

Rue du Faubourg :

M. et Mme AGNEW Ian et **Jackie** au n°1.

Route de Boisseau :

M. GILSON Harold et **Mme ZETIYENGA Yasmine** au n°11.

Rue des Sports :

M. O'SULLIVAN Darren et **Mme GARDNER Carol** au n°16.

Impasse de la Vergne :

M. et Mme BOGARD Frédéric et **Valérie** au n°1.

Route de la Sauzade :

M. et Mme VIDAL Philippe au n°5.

Impasse du Bournet :

M. BOGAR et sa famille au n°6

Route du Petit Fonteneau

M. PASQUET Dorian et **Mme POUDER Anaïs** au n°1

Bienvenue à tous.

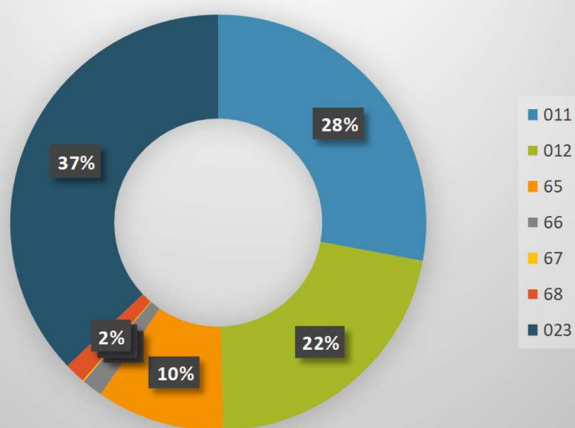
BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT

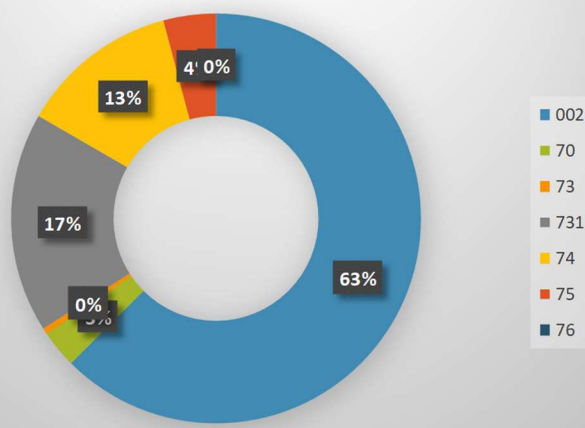
Chapitre	Dépenses	Montant	%
011	Charges à caractère général	257 434,00	27,95%
012	Charges de personnel et frais assimilés	199 636,00	21,67%
65	Autres charges de gestion courante	91 500,00	9,93%
66	Charges financières	15 000,00	1,63%
67	Charges spécifiques	1 000,00	0,11%
68	Dotations aux provisions, dépréciations	15 000,00	1,63%
023	Virement à la section d'investissement	341 580,00	37,08%
TOTAL		921 150,00	

Chapitre	Recettes	Montant	%
002	Résultat reporté	575 798,47	62,51%
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	27 321,00	2,97%
73	Impôts et taxes	4 500,00	0,49%
731	Fiscalité locale	160 000,00	17,37%
74	Dotations et participations	115 400,00	12,53%
75	Autres produits de gestion courante	38 120,00	4,14%
76	Produits financiers	10,53	0,001%
TOTAL		921 150,00	

Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement



INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses	Montant
20	Immobilisations incorporelles	15 603,64
21	Immobilisations corporelles	88 500,00
23	Immobilisations en cours	1 416 805,46
16	Emprunts et dettes assimilées	26 060,90
TOTAL		1 546 970,00

Chapitre	Recettes	Montant
001	Solde d'exécution	480 223,89
13	Subventions d'investissement	350 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	35 000,00
1068	Excédents de fonctionnement	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	182 510,11
27	Autres immobilisations financières	7 656,00
021	Virement de la section de fonctionnement	341 580,00
TOTAL		1 546 970,00

La fiscalité

Taxes	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
Taxe d'habitation	8,43%	8,78%	9,11%
Foncier bâti	45,35%	43,93%	42,51%
Foncier non bâti	39,74%	38,50%	37,26%

Vue d'ensemble des budgets annexes

Budget Assainissement

Dépenses de la section de fonctionnement	150 050,00
Recettes de la section de fonctionnement	150 050,00
Dépenses de la section d'investissement	35 450,00
Recettes de la section d'investissement	35 450,00

Budget Photovoltaïque

Dépenses de la section de fonctionnement	29 370,00
Recettes de la section de fonctionnement	75 960,00
Dépenses de la section d'investissement	24 970,00
Recettes de la section d'investissement	33 091,52

Budget Lotissement

Dépenses de la section de fonctionnement	37 306,00
Recettes de la section de fonctionnement	37 306,00
Dépenses de la section d'investissement	28 356,00
Recettes de la section d'investissement	128 730,72

Quelques explications sur l'évolution de la fiscalité

Aujourd'hui, les compétences, qu'elles soient exercées par la commune ou par la communauté de communes sont évidemment financées par les impôts des habitants. Les compétences communautaires sont les domaines dans lesquels la CDC intervient tels que, par exemple, la gestion des établissements culturels, sportifs, scolaires, la voirie, le tourisme et bien d'autres...

Au cours du temps et des fusions successives, la plupart des compétences étaient devenues communautaires. Ces compétences étaient donc financées, d'une part par la fiscalité intercommunale et, d'autre part, complétées par le versement, par les communes, des attributions de compensation. Ces attributions de compensation étaient prélevées sur les impôts communaux.

Quelques changements ont été récemment opérés :

- En 2023, le conseil communautaire de la CDC a décidé de rendre la compétence voirie aux communes, avec effet en 2024.
- En 2024, le conseil communautaire s'est engagé dans une démarche d'effacement des attributions de compensation scolaire sur une durée de trois ans. Le principe de cette suppression repose sur le fait que chaque commune puisse réduire ses impôts, dans la mesure du possible, sur un montant correspondant à la valeur de ce même effacement.
- Lors du vote du budget 2024, nous avons mis en application ce principe. La CDC a revalorisé sa fiscalité pour financer seule la compétence scolaire. **De son côté, notre commune a baissé ses taux pour ne pas impacter le contribuable.**
- Lors du vote du budget 2025 nous avons décidé de poursuivre la mise en application de la baisse des taux.

Synthèse des taxes foncières communales

<i>Les différentes taxes foncières (Les bases sont fixées par l'administration fiscale)</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2025</i>	<i>Différence en point de fiscalité</i>
Taxes sur le bâti	43,93%	42,51%	-1,42
Taxes sur le non bâti	38,50%	37,26%	- 1,24
Taxe d'habitation sur résidences secondaires*	8,78%	9,11%	+ 0,33

*Lors du conseil municipal du 15 mars 2025, il a été proposé de réduire, l'impact fiscal sur le contribuable et ainsi diminuer les taux d'imposition sur les taxes locales et de majorer la taxe d'habitation sur résidences secondaires, selon l'article 151 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2025.

Les activités du Conseil Municipal :

Réunion du mercredi 29 janvier 2025 :

Situation préoccupante à l'école

M. le Maire avec l'assistance de Mme BONNET Elisabeth présente une information concernant une situation préoccupante à l'école qui a duré quatre mois et qui est maintenant résolue.

M. le Maire laisse la parole à M. BECQUE Mathieu professeur des écoles et directeur de l'école de Saint Romain pour résumer la situation concernant l'enfant qui était en situation préoccupante.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour le choix des zones d'accélération des énergies renouvelables, selon le retour « avis conforme ».

Autorisation de paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

M. le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Délibération portant sur la participation pour la protection sociale complémentaire prévoyance du personnel dans le cadre d'une procédure de labellisation

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Selon les dispositions des articles L827-1 à L827-3 du CGFP, les personnes publiques mentionnées à l'article L. 2 participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient. Ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

Le montant de la participation ne peut être inférieur à la moitié du financement nécessaire à la couverture de ces garanties minimales. Ces personnes publiques peuvent également participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient. La participation financière mentionnée à l'article L. 827-1 est réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence. Ces contrats sont conformes aux conditions prévues au II de l'article L. 862-4 et à l'article L. 871-1 du code de la sécurité sociale et garantissent la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, notamment en faveur des retraités et des familles.

Choix du maître d'œuvre pour la réfection des logements incendiés

Monsieur le Maire fait part au Conseil du résultat de l'appel à candidature de maîtrise d'œuvre en vue de la réfection des logements incendiés situés rue des écoles. Après examen de leur dossier, l'offre de l'EURL GOUEDO Conceptions & Expertises la plus avantageuse a été arrêtée, et présente les références les plus proches de notre projet.

Création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'avancement de grade suite à la promotion interne, il convient de créer l'emploi nécessaire. Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi de rédacteur à temps complet pour exercer les fonctions de Secrétaire Général de mairie à compter du 1^{er} avril 2025. Mme Nadia HERVOCHE est proposée pour assumer cette fonction.

Point sur le dossier de la salle polyvalente

M. le Maire expose ce qui a été fait depuis le mois de décembre. Le compteur de chantier a été volé le 29 janvier 2025.

M. GOUEDO et M. le Maire sont allés hier, 28 janvier, à la cité administrative, rencontrer M. MALECOT (service DDETSPP Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations). M. MALECOT a émis un avis favorable le soir même. Cet entretien a été nécessaire pour la demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Il serait bien que M. AUPETIT soit à la réunion lundi.

Compte rendu sur la distribution des colis aux aînés

Dans l'ensemble, les gens étaient satisfaits. Un seul reproche a été fait concernant le contenu du colis à destination des résidents en EHPAD.

Questions diverses

- Choix du sol plastique pour la salle polyvalente : le conseil municipal choisit le coloris mais préfère demander l'avis de l'entrepreneur.
- Devis chemin du Marzat : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du très mauvais état d'une partie du chemin blanc au lieu-dit « le Marzat », mitoyen avec la commune de Pillac. Pour faire baisser le prix de cette réfection, M. LACOUR serait d'accord pour que la terre évacuée soit mise dans son champ. M. le Maire a demandé à l'entreprise NAUDIN de faire ces travaux. Les frais seront partagés entre les deux communes.
- Demande de location logement : un logement est libre au-dessus de la mairie. La candidature de M. Théo DIDIER est proposée.

Réunion du jeudi 27 février 2025 :

Autorisation de signature d'une convention entre les communes de Saint-Romain et de Pillac pour les frais d'entretien du chemin blanc du Marzat.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la réunion du 29 janvier un nouveau devis a été reçu de l'entreprise Naudin pour un montant de 2 781€ qu'il conviendrait de partager à parts égales avec la commune de Pillac. Une convention devra être établie entre les deux communes afin de définir les modalités de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de partage des frais d'entretien du chemin et tout autre document nécessaire à la bonne marche de l'affaire.

Nomination d'un représentant auprès du CDG16 (Centre De Gestion de la Charente) pour l'aide au pilotage de l'absentéisme pour des raisons de santé

M. le Maire explique que la commune en adhérant à la convention de services du contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028, a aussi choisi de souscrire à l'option d'aide au pilotage de l'absentéisme pour raisons de santé, proposée par le Centre de Gestion.

Afin de mettre en œuvre ce nouveau service, visant en la réduction et la prévention des absences et l'amélioration des conditions de travail, le Centre de Gestion a recruté un poste de chargée de mission Manager des risques professionnels. Afin de lancer l'accompagnement personnalisé et une démarche globale sur une durée de 4 ans, il y a lieu de nommer un représentant de la collectivité désigné comme interlocuteur privilégié de cette mission.

Le conseil municipal propose de nommer Madame HERVOCHE Nadia qui accepte cette mission.

Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

M. le Maire explique que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est remplacée à compter du 1^{er} janvier 2025 par deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part. La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement. Considérant que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a fixé à 0,35 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025 ; considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement 0,30 % pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année) ; considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie. Le montant de la contre-valeur est fixé à 0,105 € /m³ HT correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Présentation et vote des subventions

Monsieur Le Maire propose d'allouer à toutes les associations communales une subvention de 250,00 €. Le reste des subventions reste inchangé pour les associations hors commune. Le vote se fera lors du prochain conseil.

Présentation des comptes de gestion, comptes administratifs 2024 et budgets primitifs 2025 pour l'assainissement et le photovoltaïque

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion, comptes administratifs 2024 et les budgets primitifs 2025 pour l'assainissement et le photovoltaïque. Le vote se fera lors de la prochaine réunion de conseil.

Point sur les demandes de locations de logements

Le conseil municipal se réserve du temps pour étudier les dossiers.

Point sur le dossier de la salle polyvalente

Les réunions de chantier ont lieu le lundi (9h/10h : le maire, le maître d'œuvre et les entreprises, 10h/12h à la mairie avec les membres du conseil municipal, le maire et le maître d'œuvre). Le vendredi à 17h visite du chantier de la salle polyvalente. M. JOURNET demande que la visite de chantier du vendredi soit décalée à 19h (à voir). Le Maire dit qu'il est sollicité par Mme l'Inspectrice et par la CDC pour connaître l'avancée des travaux. Actuellement, le planning prévu au calendrier est respecté.

Questions diverses

- Repas du budget : le Maire et les adjoints offrent aux membres conseil municipal et aux conjoints le repas de fin de budget le samedi 15 mars et ceci pour remercier les conseillers du travail accompli (de 20 à 25 personnes, éventuellement restaurant Poirier).
- Logements école : le maître d'œuvre annonce ce jour que la consultation des entreprises pour les logements aura lieu la 3^{ème} semaine de mars.

Réunion du samedi 15 mars 2025 :

Clôture du budget annexe Lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la vente du dernier lot constructible du lotissement les Hauts de Fontblanche le budget annexe du lotissement n'a plus lieu d'être. Il propose de procéder à la clôture de ce budget au 31 décembre 2025 après reprise de l'ensemble des comptes dans le budget principal de la commune sur l'exercice 2026 et l'intégration des terrains non viabilisés dans le stock au patrimoine de la commune.

Réalisation d'un contrat de prêt PSPL (Prêt au Secteur Public Local) Transformation Ecologique d'un montant total de 180 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les travaux d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente sont en cours. Il est donc nécessaire d'effectuer un prêt pour un montant de 180 000 € afin de financer cette opération. Après avoir consulté plusieurs établissements bancaires, la Caisse des Dépôts et Consignations a été retenue par sa proposition qui ressort être économiquement la plus avantageuse.

Approbation des comptes de gestion du budget de la commune et des budgets annexes du lotissement, de l'assainissement et du photovoltaïque pour l'exercice 2024

Après s'être fait présenter le budget de la commune et les budgets annexes du lotissement, de l'assainissement et du photovoltaïque de l'exercice 2024, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Affectation et approbation des résultats du Compte Administratif de la Commune de l'assainissement, du photovoltaïque et du Lotissement.

Monsieur Le Maire donne le résultat du compte administratif 2024 de la Commune, de l'assainissement, du photovoltaïque et du Lotissement.

La Commune fait ressortir un solde disponible de 1 206 022.36€

L'assainissement collectif a un résultat de clôture de 128 042.75€

Le photovoltaïque fait ressortir un résultat de clôture de 89 233.80€

Le Lotissement a un résultat de clôture de 91 435.50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal indique qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante, l'excédent de clôture qui ressort à la fin de l'exercice 2023 pour la commune, l'assainissement, le photovoltaïque et le lotissement :

Commune :

- Report à nouveau ligne 002 575 798.47 €

- Investissement recettes ligne 001 480 223.89 €

- Investissement recettes 1068 150 000.00 €

Photovoltaïque :

- Report à nouveau ligne 002 64 072.28 €

- Investissement recettes ligne 001 25 161.52 €

Assainissement collectif :

- Report à nouveau ligne 002 114 177.49 €

- Investissement recettes ligne 001 13 865.26 €

Lotissement :

- Report à nouveau ligne 002 - 6 519.22 €

- Investissement recettes ligne 001 : 97 954.72 €

Hors de la présence de M. DUPUY Gilles, Maire, qui, par obligation doit se déporter, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement, du photovoltaïque et du lotissement pour l'année 2024.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Monsieur Le Maire explique que l'état 1259 transmis par les services fiscaux concernant la notification des taux d'imposition de 2025 des taxes directes locales n'a pas été reçu à ce jour. Il rappelle que la loi de finance 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la TH et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire et versée par l'Etat. Depuis 2023, la réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale bénéficie à tous les contribuables à 100%. La taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et son taux peut à nouveau être voté et modulé annuellement par les collectivités territoriales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI (Code Général des Impôts).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 voix pour et deux voix contre décide de diminuer les taux d'imposition des taxes locales et de majorer la taxe d'habitation des résidences secondaires pour l'année 2025.

Location logement 3 place de l'église

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ de Mme RIBBO Lorraine, il est nécessaire d'arrêter notre choix pour le nouveau locataire du logement situé 3 place de l'église. Mme BOUYER Jennifer est candidate à la location du logement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à 11 voix pour et une abstention accepte de lui louer à compter du 1^{er} avril 2025.

Questions diverses

- Plantations des haies aux lotissements Les Hauts de Fontblanche et au Hameau Rominois : le sol sera préparé cette semaine.
- Pose de radar sur la RD2 : des devis vont être demandés afin de les proposer lors du prochain conseil municipal.

Réunion du mercredi 23 avril 2025 :

Visite de la salle polyvalente avec point sur l'avancement des travaux

- Rideau de scène : trois contacts sont pris avec des entreprises (Mérignac, Cognac et La Rochelle).
- Faut-il enlever la cheminée ?
- Faut-il demander une VMC pour la salle de classe ?
- La question est posée au sujet de l'insonorisation à faire ou non au niveau de la nouvelle salle de classe
- En ce moment, la CDC a mis deux agents techniques pour commencer les travaux dans la salle de repos.
- La mairie s'est engagée à faire les travaux extérieurs (canalisations sur le budget assainissement).

Voirie communale 2025

Monsieur BERTHOMET Gérard et M. BONNET Jean-Michel ont vérifié les chemins et les routes cet après-midi. Les constats sont les suivants :

- Le chemin de Romfort est en très mauvais état.
- La route de la Tuilerie à Villedieu doit être contrôlée par la mairie car les cailloux qui avaient été mis sur les bas-côtés sont passés sur la route. Peut-être faudra-t-il y mettre du bicouche (proposition de M. BONNET Jean-Michel). Il faut d'abord nettoyer les fossés avant de faire autre chose.
- Route des Combes : l'entreprise NAUDIN a bouché les trous avec de l'enrobé à froid.
- Ce qui a été fait au Marzat va très bien
- En règle générale, le constat est dans l'utilité de faire le nettoyage des fossés.
- En ce moment, on demande beaucoup à M. NAUDIN car M. MONTENON et M. BOULANGER (agents municipaux) sont occupés avec ce qu'on leur demande sur le site de la salle polyvalente.

Compte rendu de la réunion avec l'association de chasse du samedi 19 avril

- La salle de chasse sera pourvue du chauffage central venant de la chaudière à bois déchiqueté.
- L'association de chasse paiera le chauffe-eau.
- La mairie paiera l'installation électrique.
- Nous laisserons passer une année pour étudier la consommation électrique.
- Les membres de l'association de chasse vont réhabiliter l'intérieur de la salle de réunion qui est utilisée.
- L'association de chasse fera en sorte de casser les quatre marches qui ne servent plus.
- Le repas des chasseurs est prévu le 5 juillet en extérieur.

Questions diverses

- Tondeuse pour mettre derrière le petit tracteur Ford : deux devis ont été établis un de Dom'motoculture (Rouffiac) pour 2 200€ TTC et un de Boutinon (Marthon) de 1 788€ TTC. Peut-être faudrait-il demander aussi à ADMP (Saint-Antoine Cumond). Finalement le conseil municipal choisit de commander cette tondeuse à Dom'motoculture à Rouffiac.
- Course de l'école le 22 mai 2025 pour un hôpital pour enfants de Poitiers. Le directeur demande un arrêté pour fermer les rues du bourg. Le conseil municipal est d'accord.

- La licence IV et la superette : proposition de mettre la licence en location
M. le Maire lit l'annonce qui a été rédigée pour la reprise de la superette. Le conseil municipal donne son accord pour le contenu du texte et pour envoyer l'annonce à SOS Villages.

- Déménagement de l'école le 15 et 16 juillet : M. le Maire demande des véhicules et du personnel pour faire le déménagement. M. GOUGEON Gérard, M. GELISSE Ghislain, M. RIBEREAU Jean-Pierre, M. BERTHOMET Gérard, M. DUPUY Gilles, Mme SEGALINI Martine et Mme BONNET Betty proposent leur aide. M. RIBEREAU prêtera un camion.

- Déménagement de la cantine : le 7 juillet

- Visite aujourd'hui de M. Thierry MOREAU chargé de mission à la CDC pour les énergies renouvelables : Mme HERVOCHE va devoir rechercher le DPE (Diagnostic de Performance Energétique) de tous les bâtiments de la mairie. Le constat qui sera fait permettra de faire peut-être d'autres projets pour les économies d'énergies.

Prochaine réunion : le jeudi 8 mai à 8h30 suivie des commémorations à 10h30 à Bellon et 11h30 à Saint-Romain avec un moment de convivialité sous le préau de l'école.

Réunion du jeudi 8 mai 2025 :

Modification des statuts du Syndicat d'Eau Potable (SEP) du Sud Charente

Monsieur le Maire rappelle que la dernière révision des statuts du Syndicat d'eau potable du Sud Charente a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 20 mars 2024 puis actée par arrêté préfectoral en date du 12 Juillet 2024. Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 19 février 2025, le comité syndical du SEP du Sud Charente a acté la création de la commune nouvelle de Magnac-Lès-Gardes issue de la fusion des communes de Magnac-Lavalette et Gardes Le Pontaroux. En conséquence, une modification statutaire est à prendre en compte, il est donc proposé d'inscrire en lieu et place la commune de « Magnac-Lès-Gardes ».

Points sur les travaux

Vendredi 9 mai 17h30 réunion sur le site de la salle polyvalente. Lundi 12 mai 10h réunion de chantier dans la salle de conseil à la mairie.

Une équipe du conseil municipal suit les avenants et a remarqué des lignes qui peuvent être supprimées.

Une discussion est entamée au sujet de la fixation des rideaux. M. BONNET Jean-Michel serait d'avis de ne pas en mettre. Mais des démarches ont été faites pour acheter un rideau noir léger. M. GOUEDO verra avec les entreprises pour la pose de ce rideau. M. RIBEREAU Jean-Pierre rappelle que le maître d'œuvre doit être responsable de toutes les modifications.

Les délais seront tenus.

Côté chasseurs, le branchement du chauffage communal sera rétabli.

Les portes de secours ne se font plus, avec la barre.

Déménagement de l'école : M. BONNET Jean-Michel dit qu'il sera nécessaire que certaines personnes viennent travailler au mois de juin pour vider le garage.

Les tables et les chaises de la classe actuelle de Mme ALBERT seront mises sous le préau en attendant. Le reste du matériel sera mis dans la classe de M. BECQUE.

Le fenêtrage de la nouvelle classe : on abordera le sujet lundi.

Cuisine : une prise n'est pas à sa place dans le local de plonge. Ce sera dit à M. GOUEDO.

Voirie communale

M. BONNET Jean-Michel dit qu'il n'y a pas de problèmes. M. DUPUY relève quelques points dont celui de Cotinet.

Chemin de Romfort : M. le Maire donne lecture du devis établi par l'entreprise Naudin pour la réfection de celui-ci pour un montant de 7 946.40€ TTC. Le conseil valide à l'unanimité le devis de M. NAUDIN.

Questions diverses

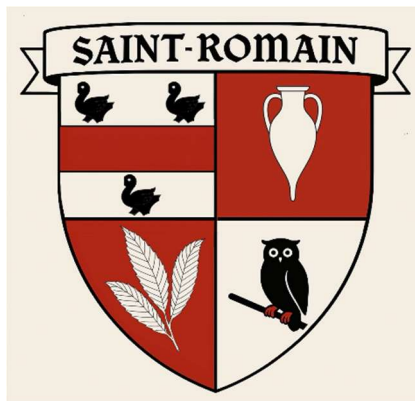
- Le logement n°1, rue de la mairie a connu un problème au niveau de la charpente. M. Joël GEAY a passé une demi-journée pour faire la réparation qui est maintenant terminée.

- Il faudra être vigilants à propos de la convention, qui sera signée avec la CDC pour l'entretien de la cour de récréation.

Réunion du mercredi 18 juin 2025 :

Choix du blason communal

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil qu'il serait souhaitable de doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason. En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries. Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles. La délibération du conseil municipal qui en accepte la composition est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. M. le Maire informe que deux conseillères municipales ont fait un travail de recherche important afin de créer le futur blason de la commune et ont pris attache auprès de Monsieur Jean-François BINON, M. JURIC Daniel (héraldistes) et Mme JACQMIN habitante de la commune afin de leur présenter leur travail.



Il convient donc d'approuver par délibération du conseil municipal le choix du blason de Saint-Romain avec son blasonnement, qui figurera progressivement sur l'ensemble des supports et documents émanant de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 12 voix pour et une abstention approuve le choix du blason et de son blasonnement.

Voici le blasonnement qui est le texte qui décrit le blason

Ecartelé :

- *Au 1 d'argent à la fasce de gueules accompagné de trois merlettes de sable posées 2-1 ;*
- *Au 2 de gueules à l'amphore d'argent ;*
- *Au 3 de gueules à trois feuilles de châtaignier d'argent ;*
- *Au 4 d'argent à la chouette de sable au bec et aux yeux d'argent, armée de gueules, sur une branche posée en bande.*
- *Le tout surmonté d'un listel sur lequel est inscrit le nom de la commune, dans une police de caractère médiéval.*

Toutes les explications concernant le blason sont consultables sur le site internet de la commune.

Choix du coordinateur SPS concernant les travaux de réhabilitation de deux logements suite à un sinistre.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'avoir un coordonnateur pour une mission Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S) pour les travaux de réhabilitation de deux logements suite à un sinistre. Plusieurs entreprises ont répondu et après examen de leur dossier le choix se porte sur l'offre d'APMS 16.

Modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour le versement de l'IFSE (Indemnité des Fonctions, des Sujétions et d'Expertises) et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la délibération concernant le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État et transposable à la fonction publique territoriale au nom du principe de parité découlant de l'article L714-4 du Code Général de la Fonction Publique. En effet il faut rajouter certains cadres d'emplois dans les catégories A, B, C. Ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2025.

Modification des statuts du Syndicat d'Eau Potable (SEP) du Sud Charente

Monsieur le Maire rappelle que la dernière révision des statuts du Syndicat d'eau potable du Sud Charente a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 19 Février 2025 mais pas actée par arrêté préfectoral à ce jour. Il indique que lors de la séance du 14 Mai 2025, le comité syndical du SEP du Sud Charente a acté la décision de la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire de se retirer pour partie de son territoire du SEP du Sud Charente. En conséquence, une modification statutaire est à prendre en compte, il est donc proposé d'inscrire en lieu et place la commune de « Barbezieux-Saint-Hilaire (pour partie de son territoire) ».

Point sur les travaux de la salle polyvalente

M. le Maire indique que le chantier est dans les temps. Il est interdit d'entrer dans la salle pendant tout le week-end compte tenu du ragréage.

Les lots d'électricité et de plomberie sont à vérifier.

Un petit changement pour l'achat des meubles de cuisine s'est fait entre la mairie et la CDC pour des raisons d'éligibilité aux subventions européennes.

Pour la salle de réunion et la salle qui a été la dernière construite avant la réhabilitation de la salle polyvalente, un devis supplémentaire est fait en électricité.

Pour le déménagement de la future salle de classe, un roulement est établi de la façon suivante :

- Le matin, participants : M. BONNET Jean-Michel, M. GOUGEON Gérard, M. DUPUY Gilles, M. BERTHOMET Gérard, Mme SEGALINI Martine et Mme BONNET Betty
- L'après-midi : M. JOURNET Thierry
- En attente de réponse : M. RICHARD William et M. RIBEREAU Jean-Pierre

Point sur la supérette

Une annonce a été passée sur le site « SOS Villages ». Onze personnes ont répondu à l'annonce. Cinq ont été reçues à la mairie. Les profils des candidats sont très variés.

Un débat s'installe dans le conseil sur des critères différents :

- Vie de la supérette

M. GOUGEON explique que l'épicerie en tant que telle doit être soutenue par d'autres activités (snacking...). M. BONNET rappelle qu'il faut faire des travaux.

Il serait bien que tous les membres du conseil municipal puissent venir assister aux rencontres.

Questions diverses

- Rambarde de la maison de la randonnée : Mme ARDILLER demande que celle-ci soit réparée, que la fenêtre soit jointée et les ampoules changées. Il est proposé de demander ce travail à M. Blackburn. Le détecteur ne s'allume plus. La réparation sera faite.

- Logements écoles : l'ouverture des plis a été faite. M. ROUBY et M. GOUWY, artisans locaux sont retenus. Il semblerait que ce soit possible de faire la charpente et le toit en juillet et août. Les cheminées sont enlevées. Le conseil municipal est d'accord.

- La voirie : rien n'a été fait par manque de temps. Une discussion s'installe au sujet du profilage à faire dans les chemins (M. JOURNET et M. BONNET). M. BONNET ira voir avec l'entrepreneur. Le chemin de Romfort sera fait ultérieurement.

- Rachat de la terre à côté du Hameau Rominois : M. NAUDIN se propose de l'acheter. Le prix n'est pas fixé.

- Vente du photocopieur : aucune demande pour l'instant.

Réunion du lundi 7 juillet 2025 :

Restauration de deux logements existants suite à un sinistre : choix des entreprises

Monsieur le Maire donne le résultat du marché passé en procédure adaptée concernant la restauration de deux logements existants suite à un sinistre. Douze entreprises ont répondu. Vu le rapport d'analyse des offres et du tableau de classement des entreprises établi par M. Gouedo maître d'œuvre et étudiés par la commission,

Monsieur le Maire décide de retenir :

- L'entreprise GTC16 pour le lot 1 Gros œuvre démolition/ Charpente bois/ Couverture/ Zinguerie, son offre s'élève à 138 390.50€ HT soit 152 229.55€ TTC.

- L'entreprise SARL G. BROUSSARD pour le lot 2 Menuiseries extérieures et intérieures son offre s'élève à 44 108.00€ HT soit 52 929.60€ TTC.

- L'entreprise SAS RENAUPLATRE pour le lot 3 Doublage Cloisons Faux Plafonds son offre s'élève à 36 299.00€ HT soit 43 558.80€ TTC.

- L'entreprise SAS PEINTURE CHARENTE pour le lot 4 Peinture Sols Souples son offre s'élève à 24 870.50€ HT soit 29 844.60€ TTC.

- L'entreprise EIFFAGE pour le lot 5 Panneaux photovoltaïques son offre s'élève à 50 781.68€ HT soit 60 938.02€ TTC.

Les lots 6 à 8 sont exclus de la consultation conformément à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique concernant les petits lots.

- L'entreprise GOUWY Cyril pour le lot 6 Plomberie CVC son offre s'élève à 12 394.00€ HT soit 13 633.40€ TTC.

- L'entreprise SAS ROUBY et fille pour le lot 7 Electricité son offre s'élève à 14 276.30€ HT soit 15 703.94€ TTC.

- L'entreprise SAS ROUBY et fille pour le lot 8 Chauffage son offre s'élève à 13 562.99€ HT soit 14 919.29€ TTC.

Questions diverses

- Contrat de maintenance des panneaux solaires : 4 devis avaient été faits. Ils ne sont pas comparables. Le moins cher est celui de l'entreprise qui a fait le nettoyage sur la mairie. M. JOURNET pense qu'il ne faut faire qu'un nettoyage. M. RICHARD pense qu'il faut être couvert pour changer les onduleurs si nécessaire. Mme SEGALINI dit qu'il faut absolument faire un contrat de maintenance. M. JOURNET et M. BONNET veulent faire jouer la concurrence. Mme HERVOCHE signale qu'il faut nettoyer les panneaux photovoltaïques des ateliers. Certains ne fonctionnent pas. M. RIBEREAU pense qu'il faut prendre le contrat tout de suite. Mme HERVOCHE vient de demander à EIFFAGE de réactualiser le devis du mois de février. Elle propose de demander à EIFFAGE de faire un geste du fait que les panneaux de l'école ne sont pas encore posés.

- Subvention DETR pour la salle polyvalente : un complément de subvention vient d'être accordé pour un montant de 60 000€. On ne peut pas encore annoncer le montant total du coût de la réhabilitation de la salle polyvalente.

- Les travaux d'électricité dans les salles de réunion 1 et 2, c'est la mairie qui fait faire les travaux à EIFFAGE.

- Invitation du 31 juillet : toutes les entreprises qui sont intervenues sur le chantier de la salle polyvalente seront invitées à un repas dans les jours à venir. Ce repas sera confectionné par les membres du conseil municipal.

- Supérette : A ce jour, il y a 16 propositions. Il faut mettre la location de la licence à part du loyer. Mme SEGALINI serait partisane de faire un bail renouvelable au bout d'un an. M. RIBEREAU serait partisan de faire la location gratuite pour la licence. Il avance l'idée d'un bail précaire. M. DUPUY propose de mettre à disposition le matériel de l'ancienne cantine (gratuitement). M. JOURNET souhaite que l'on augmente le loyer si l'on fait des travaux. M. GOUGEON parle d'indexer le loyer sur 10 ans pour amortir les frais des travaux. Le compte rendu de la rencontre avec Mme BRANDENBURGER Laetitia et M. RADEUIL Aurélien est lu au Conseil Municipal.

Tarif chauffage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le montant des charges locatives concernant le chauffage des logements communaux ainsi que pour tout utilisateur des bâtiments communaux. En effet, jusqu'à ce jour il était demandé un tarif de 0.135 € le Kilowattheure. Suite à une augmentation, des coûts de l'entretien et de l'exploitation de la chaudière, mais aussi du prix des copeaux de bois il serait judicieux de revoir la participation. Il est décidé de fixer le prix du kilowatt à 0.138 € à compter du 1^{er} novembre 2025.

Référent laïcité pour la commune

La commune de Saint-Romain a été partenaire pour la laïcité. Le Conseil municipal serait d'accord pour planter un arbre de la laïcité, le 9 décembre. Mme BONNET Elisabeth est nommée référente laïcité.

Travaux sur la RD2

Au mois de juillet, deux techniciens de l'ADA sont venus constater l'état des buses et des fossés le long de la RD2. M. BONNET Jean-Michel dit qu'il captera l'eau à la sortie de la buse. La traversée de route en face de la coopérative sera nettoyée par hydrocurage.

Les radars sur la RD2

Des contrôles ont été faits. Des voitures passent très vite (parfois à 140km/h).

Doit-on mettre des panneaux « contrôles radars fréquents » ? Prix : 1325€ les 2 panneaux.

Doit-on mettre des radars pédagogiques ? prix 2700€ les 2 radars.

Doit-on mettre des panneaux « attention école » ?

Il faut enlever les panneaux « route prioritaire ».

Salle polyvalente : convention, règlement intérieur, état des lieux, ménage

Monsieur le Maire explique qu'une réunion a eu lieu ce jour entre la mairie et les membres de la CDC. La convention avec la CDC doit être signée quand elle sera de retour du cabinet d'avocats. Il est autorisé que les portes coupe-feux soient ouvertes pendant le service.

Monsieur BONNET Jean-Michel propose que la mairie prête des tables à la CDC pour la cantine.

Consommations (chauffage, électricité, eaux) Monsieur JOURNET pense qu'il serait bien de faire installer un programmeur pour le chauffage. Ces trois associations utilisent les locaux de façon régulière.

Conventions avec les associations : il faut faire une convention à part pour l'association de chasse.

Une autre convention sera rédigée pour l'association théâtre et l'association amitié détente. (Pour la gym, voir comment ranger le matériel).

Location et caution salle polyvalente, vaisselle, tables et bancs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente suite aux travaux. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente, de la vaisselle, des tables et des bancs extérieurs ainsi que des cautions pour ceux-ci à compter du 1^{er} octobre 2025 :

Salle polyvalente avec la cuisine et la chambre froide :

Pour les habitants de la commune

225€ pour le week-end

Pour les personnes extérieures à la commune

450€ pour le week-end

Pour les associations de la commune

Gratuit

Pour les associations extérieures à la commune

225€ pour le week-end

Salle polyvalente sans la cuisine et la chambre froide :

Pour les habitants de la commune

150€ pour le week-end

Pour les personnes extérieures à la commune

300€ pour le week-end

Pour les associations de la commune

Gratuit

Pour les associations extérieures à la commune

150€ pour le week-end

Pour le chauffage

0.135€ le Kilowatt consommé révisable par délibération tous les ans au mois de novembre.

Pour les tables et les bancs extérieurs

5€ la table et les deux bancs pour les personnes habitants Saint Romain et gratuit pour les associations de la commune.

Caution

800€ seront demandés à chaque utilisateur de la salle polyvalente pour les dommages éventuels.

300€ seront demandés à chaque utilisateur de la salle polyvalente en cas de perte des clés.

350€ seront demandés à chaque utilisateur de la salle polyvalente pour le ménage. En cas de dommages ou de non-respect des consignes de ménage toute ou partie de la caution sera retenue.

150€ seront demandés pour la location de la vaisselle. En cas de bris ou de perte la somme de 3€ par pièce sera demandée.

100€ seront demandés pour la location des tables et des bancs extérieurs.

Préparation de l'inauguration de la salle polyvalente le 4 octobre 2025

Après étude des devis de Mme BOCQUIER et de M. CALANDRE, le devis de Mme BOCQUIER est moins cher. Le conseil municipal décide de prendre Mme BOCQUIER comme traiteur. L'installation de la salle sera faite par le conseil municipal. Les enveloppes d'invitations sont distribuées aux membres du conseil afin qu'ils les apportent aux habitants de la commune. La liste des invités autres que les habitants est lue aux membres du conseil. La commande est passée auprès de l'entreprise CPS pour la fabrication et la pose des lettres à installer sur le fronton de la salle polyvalente (les lettres seront noires).

Point sur la prochaine élection municipale

M. le Maire cite les travaux qui ont été faits au cours du mandat. Il annonce aux membres du conseil sa décision de ne pas se représenter aux élections.

Questions diverses

- Climatisation des 3 logements situés au-dessus de la mairie : M. le Maire présente le devis de l'entreprise GOUWY d'un montant de 8 307€ HT pour l'installation de la climatisation dans l'ensemble des 3 logements.

Il faudra prévoir le changement de la terrasse.

- Les routes : présentation des devis de l'entreprise DUPUY pour la réfection des routes de Cottinet et de Villedieu. Le conseil est d'accord pour faire la route de Cottinet et faire renforcer les bordures de la route de Villedieu. M. GELISSE verra avec l'entreprise.

- La supérette : le couple qui est intéressé poursuit, le projet. Il faudra faire les baies vitrées et les plafonds. M. RADEUIL et Mme BRANDENBURGER seront invités au prochain conseil municipal. M. le Maire fait lecture du compte rendu de la rencontre avec ces personnes.

Réunion du mardi 7 octobre 2025 :

Point sur la reprise de la superette

Discours de Mme Dupuy gérante de la supérette depuis 15 ans.

M. le Maire rappelle que les murs appartiennent à la mairie et qu'il existe un bail qu'il faudra transférer aux futurs repreneurs.

M. RADEUIL et Mme BRANDENBURGER se présentent et expliquent qu'ils ont travaillé 17 ans dans la grande distribution et qu'ils ont pour projet d'ouvrir de 7h00 à 19h30 avec fermeture le dimanche après-midi. Ils garderont leur logement à Gardes le Pontaroux. La date d'installation sera certainement début janvier.

Un plan de restructuration de la supérette a été fait gracieusement par M. GOUEDO.

Mme BRANDENBURGER souhaiterait que les travaux se fassent dans le courant du mois de décembre pour ouvrir début janvier.

M. le Maire explique que la location de la licence va prendre du temps. M. GOUGEON dit qu'il faudrait s'y prendre tout de suite.

M. RIBEREAU conseille aux repreneurs de prendre contact avec Mme GROULET Séverine à la CDC au service économique et qui est en rapport avec Charente Initiative.

M. le Maire explique ce que le maître d'œuvre propose pendant que le conseil municipal regarde les plans.

M. RIBEREAU demande comment va s'organiser la livraison de produits réfrigérés.

M. BONNET demande aux repreneurs quels sont les travaux qu'ils souhaitent de la part de la mairie. Les repreneurs souhaitent l'alimentation gaz, le changement des portes, une arrivée d'eau et des lavabos. La mairie fera intervenir les artisans locaux. Il fait l'inventaire de ce que la mairie peut donner (2 tables en inox, une hotte, une cuisinière, des meubles en inox).

Mme SEGALINI propose de faire venir tous les artisans en même temps.

M. GOUGEON et M. BONNET proposent qu'un plafond suspendu soit installé.

M. le Maire dit que si l'affaire se développe, le reste du local garage pourra être aménagé.

Le conseil municipal est d'accord pour que Mme BRANDENBURGER et M. RADEUIL soient les repreneurs de la supérette. Le montant du loyer ne serait pas plus cher qu'actuellement. Le coût de la location de la licence n'est pas encore fixé.

M. RIBEREAU regrette que les futurs repreneurs n'aient pas été invités à l'inauguration de la salle polyvalente le 4 octobre.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les attributions de compensation (AC) 2026 ont été présentées lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 25 septembre 2025.

Cette CLECT avait pour principal objectif de rappeler la logique politique d'effacement des AC scolaires et des AC orphelines portée par la Communauté de communes. L'ambition étant de supprimer définitivement les AC compétences pour l'exercice 2026. Le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 septembre 2025.

Approbation des attributions de compensation 2026 au titre de la procédure de révision libre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les attributions de compensation (AC) 2026 ont été présentées lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 25 septembre 2025.

Compte tenu du fait qu'aucun transfert de charge n'est prévu pour l'exercice 2026, la CLECT qui s'est réunie le 25 septembre 2025 était facultative et n'a eu pour finalité que de rappeler la procédure d'effacement des AC compétences, telle que présentée lors de la CLECT du 13 décembre 2023. Pour rappel, la Communauté de communes entend poursuivre sa logique politique d'effacement des AC scolaires et des AC orphelines. L'objectif étant de supprimer définitivement les AC compétences pour l'exercice 2026. Cette perte de ressources pour la Communauté de communes sera compensée par une revalorisation de la fiscalité locale. Afin que la revalorisation fiscale communautaire soit la moins impactante pour les administrés, et compte tenu de l'économie réalisée par les communes, il a été proposé un protocole d'effacement des AC scolaires aux communes du territoire. Naturellement, l'approbation de ce protocole repose sur la souveraineté des conseils municipaux. Au regard de l'absence de transfert de charge, et conformément à l'article 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est fait recours à la procédure de modification libre des attributions de compensation 2026. Il ressort donc de ces éléments que le montant de l'AC 2026 de la commune Saint-Romain est de 18 796.26 €. Le Conseil Municipal approuve le montant, librement défini, des attributions de compensation 2026.

Signalisation sur la RD2 en agglomération

Le compte rendu de la réunion a été envoyé à tous les membres du conseil qui pensent qu'il vaut mieux supprimer les 3 haies et installer des radars pédagogiques.

En ce qui concerne les panneaux publicitaires, le conseil municipal ne souhaite pas qu'ils soient conservés, en particulier celui situé près du terrain de tennis.

Point sur les élections municipales

M. le Maire souhaite que les choses soient dites.

M. GOUGEON explique le mode de scrutin.

Mme SEGALINI lit le document relatant ce qu'elle et Mme BONNET ont fait pour aider M. le Maire.

M. RIBEREAU souhaite qu'une réflexion soit apportée pour assainir la situation.

Questions diverses

- Broyeurs de végétaux : le conseil municipal ne souhaite pas renouveler la convention avec la CDC et préfère faire faire les travaux de broyage à l'entreprise NAUDIN.
- Demande d'aide financière pour le voyage scolaire d'Amandine FRANCK. Le conseil municipal n'a jamais fait d'aide sur les voyages de particuliers.
- Bilan inauguration de la salle polyvalente : dans l'ensemble c'est une satisfaction générale.

Réunion du mardi 11 novembre 2025 :

Démission

M. le Maire annonce à l'ensemble des membres présents du conseil municipal que M. BERTHOMET Gérard a envoyé sa démission d'adjoint.

Logement n°2 place de l'église

Le logement a été rendu en parfait état. Du mobilier a été laissé gratuitement dans l'appartement (lave-linge, micro-onde ...). Plusieurs candidatures ont été reçues en mairie. Le conseil municipal décide de ne pas prendre de décision aujourd'hui et de rencontrer les demandeurs en petit groupe constitué de M. DUPUY, M. BONNET, Mme ARDILLER et Mme BONNET). Si les demandeurs ne correspondent pas aux souhaits du conseil municipal, l'annonce sera passée sur le « bon coin ».

Plantation de l'arbre de la laïcité

La plantation de l'arbre de la laïcité aura lieu le 9 décembre 2025, il restera à fixer l'heure. L'arbre choisi est un olivier qui sera planté sur le terrain de sport à côté de l'école. Cette cérémonie aura lieu avec la participation des élèves de la classe de M. BECQUE et du conseil municipal des enfants. Une plaque sera commandée à l'entreprise CPS avec le texte suivant :

« L'arbre de la Laïcité a été planté le 9 décembre 2025,
par les élèves de l'école Camille Desvergnès de Saint-Romain,
à l'occasion des 120 ans de la promulgation de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.
« La laïcité est la clé du monde qui s'ouvre devant nous. C'est un mode de pensée qui n'est fermé à aucune culture,
à aucune religion, à aucun soin auquel chacun d'entre nous est en droit d'accéder. »
Jean Jaurès (1859-1914) »

Supérette (demande de devis)

M. le Maire présente les différents devis reçus pour l'aménagement de la supérette à savoir :

- Entreprise Dumas et Geay pour l'ouverture entre le garage et la réserve pour 2 160.00€
- Entreprise Berton Alu pour les baies vitrées pour 5 760.00€
- Entreprise Gouwy Cyril pour la plomberie pour 3 444.00€

M. Ribereau se renseigne au niveau de l'isolation.

Une discussion s'engage concernant l'emplacement de la chambre froide.

Mme Brandenburger a fait la formation HACCP Sanitaire. Elle fera la formation « permis d'exploiter » pour la licence IV à Royan.

Questions diverses

- Repas des aînés : il est proposé de faire ce repas le samedi 17 janvier. Le conseil municipal ne souhaite pas faire appel à l'entreprise de nettoyage.
- Tracteur tondeuse : quelqu'un de Pillac souhaite l'acheter.
- Conseil municipal des enfants : présentation du nouveau conseil municipal des enfants.

Réunion du jeudi 11 décembre 2025 :

Démission

M. le Maire donne lecture du courrier de la préfecture acceptant la démission de M. BERTHOMET Gérard de son poste d'adjoint et de conseiller municipal.

Location logement n°2 place de l'église

Plusieurs demandes ont été reçues en mairie à savoir :

- M. LESBROS et M. PETIT Dit CHAGUET qui habitent en face de la mairie
- Mme CAMPO qui a un enfant d'environ 2 ans
- Mme PISTOULET et son fils qui demeurent pour l'instant à Saint-Aulaye

Les membres du conseil municipal souhaitent que Mme CAMPO vienne visiter l'appartement.

Modification des statuts du Syndicat d'Eau Potable (SEP) du Sud Charente

Monsieur le Maire rappelle que la dernière révision des statuts du Syndicat d'eau potable du Sud Charente a été approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 14 Mai 2025 puis actée par arrêté préfectoral en date du 16 Septembre 2025. Monsieur le Maire indique que lors de la séance du 4 Novembre 2025, le comité syndical du SEP du Sud Charente a acté la modification des statuts du SEP du Sud Charente. Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales modifications apportées aux statuts, qui concernent les éléments suivants :

- Article 8 - Composition des collèges territoriaux : Chaque conseil municipal désigne désormais deux délégués pour siéger au sein du collège territorial dont il relève.

Pour les EPCI à fiscalité propre, chaque assemblée délibérante désigne deux délégués par commune à laquelle elle se substitue, au sein du ou des collèges concernés.

- Article 9 - Composition du comité syndical : Le nombre de délégués titulaires est désormais fixé à un par tranche entamée de 500 abonnés d'eau potable, sur la base du nombre d'abonnés enregistré au 31 décembre de l'année N-2 précédant la désignation.

Monsieur le maire informe que ces modifications prendront effet après le renouvellement des élus consécutif aux élections municipales de 2026.

Décision du Conseil Municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables pour l'avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur la commune de Saint-Romain

M. le Maire rappelle que les zones d'accélération avaient été validées par délibération du conseil municipal le 11 novembre 2024 et transmises au Référent Préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE).

M. le Maire rappelle :

- que ce dernier a rendu un premier avis le 17 juillet 2024 qui précisait que les zones offraient un potentiel non suffisant pour permettre l'atteinte des objectifs régionalisés de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

- que le public a été concerté du 8 octobre au 7 novembre 2024 sur les zones ainsi identifiées par l'affichage d'un avis de consultation locale pour avis pendant 1 mois à la porte de la mairie invitant les personnes intéressées à venir, en mairie, consulter le dossier

- que les zones présentées ici sont celles qui ressortent des échanges précités, et qu'elles sont les suivantes :

- ZAEnR Solaire Photovoltaïque

Pour des projets photovoltaïques en toiture : sur l'ensemble de la commune.

Pour les projets photovoltaïques sur ombrière : pas de potentiel.

Pour des projets photovoltaïques au sol sur terrains dégradés : non

Pour les projets photovoltaïques sur terrains agricoles, naturels ou forestiers :

Au cas par cas avec accord de la commune pour le respect du paysage.

- ZAEnR Biogaz / Biométhane

Pour des projets d'implantation d'une unité de production bio-gaz (méthanisation) :

Pas de potentiel

- ZAEnR Eolien

Pour des projets éoliens :

Pas de zone favorable à cause de la proximité du massif forestier (problème en cas d'incendie), zone ZNIEFF, ZPPA, Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysage (avec la proximité d'Aubeterre).

- ZAEnR Géothermie

Oui sur l'ensemble de la commune

- ZAEnR Hydro-électricité

Pas de potentiel

- ZAEnR Bois-Biomasse

Réseaux déjà existants mais raccordement trop difficile. Encourager la consommation de bois local.

M. le Maire soumet ces zones à délibération qui sont validées à l'unanimité.

Redevance Performance systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

M. le Maire explique que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte est remplacée à compter du 1^{er} janvier 2025 par deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part. La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujéti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ; Considérant que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a fixé à 0,25 € HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026. Considérant que pour l'année 2026, le taux de modulation est fixé forfaitairement 0,30 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année). Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie. Le montant de la contre-valeur est fixé à 0,075 € /m³ HT correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026.

Location Multiple Rural (supérette) changement de locataire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme DUPUY Annie se propose de céder son fonds exploité dans nos locaux situé « 5 place de l'église » cadastrés section B n°545 à Madame BRANDENBURGER Laetitia et Monsieur RADEUIL Aurélien. Elle était locataire du Multiple Rural depuis le 1^{er} février 2012 avec un bail commercial. Il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur cette transaction. L'activité poursuivie sera celle d'épicerie générale, dépôt de journaux, de gaz, pain, multiple rural, service « point vert », bar et snacking. Le Conseil Municipal donne son agrément à la cession en ce qui concerne le droit au bail et son acceptation expressément du CESSIONNAIRE (Mme BRANDENBURGER et M. RADEUIL) comme successeurs réguliers du CEDANT (Mme DUPUY).

Location licence IV débit de boisson

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire d'une licence IV débit de boisson. Il informe le conseil que Mme BRANDENBURGER a demandé à louer la licence IV débit de boisson, dans le cadre de sa reprise de la supérette et précise qu'elle a suivi une formation lui permettant d'exploiter un débit de boissons. Ce contrat de location de débit de boissons, d'une durée d'un an, se renouvellera tacitement par période d'un an à défaut de demande de résiliation faite par l'une ou l'autre des parties. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Mme BRANDENBURGER.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce

rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint Romain.

Repas des Aînés

- M. le Maire demande au conseil comment ils voient le déroulement du repas des Aînés,
- M. BONNET propose que ce soit le même menu que celui qui est proposé depuis 20 ans.
- M. GELISSE propose que les conseillers fassent le repas ainsi que le nettoyage. (6 conseillers sont pour),
- M. DUPUIS ne sera pas présent car il travaille.
- M. JOURNET propose que les galettes soient demandées à Mme Elise PETIT.

Questions diverses

Point sur les logements incendiés : de la maçonnerie en moellons et un giclage ont été nécessaires. Les modifications à faire ont été envoyées à l'assurance pour demande d'intégration dans le remboursement. Les fenêtres vont être changées, les rejingots et seuils seront refaits aux normes actuelles. Un WC doit être remis au rez de chaussée du petit logement. Il empiète sur la pièce de vie du grand logement d'environ 3m². M. le Maire fait lecture du courrier de M. GOUEDO, maître d'œuvre, qui signale que le logement n'est pas un établissement recevant du public (ERP). Les logements pourraient être terminés à la fin de l'année scolaire, donc prêts pour la rentrée 2026.

Radars pédagogiques : ils sont arrivés et seront installés prochainement,

Illuminations de Noël : Une demande d'étude a été demandée auprès du SDEG16, mais l'installation prévue à la salle polyvalente n'est pas possible. L'installation dans le bourg sera faite la semaine prochaine,

Cérémonie de la plantation de l'arbre de la laïcité : le sous-préfet a été satisfait de la cérémonie. M. le Maire donne lecture au conseil de la lettre de remerciement de la CDC. Le conseil municipal, globalement, est satisfait du bon déroulement de ce moment, malgré le temps froid.

INFORMATIONS

Trésorerie de Chalais :

Les services de la trésorerie de Chalais ont été transférés à Barbezieux. Toutefois une permanence est assurée, depuis le 11 janvier 2021 à la MSAP de Chalais située 2 Rue Jean Rémon, le lundi de 9h à 12h. Un agent des finances publiques apporte des renseignements en matière déclarative et d'assiette de fiscalité des particuliers, en matière de recouvrement des impôts des particuliers et des produits locaux (délivrance de renseignements, opérations de recouvrement, aide au paiement en ligne, prise en charge de demandes de délais ou gracieuses).

Recensement pour le Service National :

Une obligation, (un rappel !)

Tout citoyen, garçon ou fille, **âgé de 16 ans** est désormais tenu de se faire recenser dans les 3 mois qui suivent sa date d'anniversaire **à la mairie** de son domicile, muni de sa carte d'identité ainsi que du livret de famille de ses parents. Vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis « recensement, JDC et service national » (Voir document page 30 du journal).

Mieux vivre ensemble

Il est rappelé que tous les chiens doivent être tenus en laisse sur les chemins et routes de la commune. Vous devez vérifier que vos cours et jardins soient bien clos pour éviter que vos animaux ne s'échappent. Avoir un chien en divagation ou chien errant est passible d'une verbalisation.

Un petit rappel

Merci de ne pas jeter les lingettes et les masques dans le tout-à-l'égout pour éviter de boucher les canalisations de la station d'épuration.

Vos boîtes aux lettres doivent être installées à la limite de votre cour ou jardin. Merci de bien penser à mettre vos noms sur celles-ci.



Élagage le long des voies communales

A la mairie, vous êtes nombreux à nous solliciter pour élaguer des branches qui penchent sur la voie publique ou pour des arbres qui menacent de tomber.

Quelquefois, il arrive que les agents communaux, accompagnés d'élus, dégagent des branches ou un arbre tombé sur une voirie communale. Il s'agit là de cas d'urgence afin de débloquer une route et de rouvrir la circulation aux biens et aux personnes.

Nous ne devons en aucun cas intervenir sur une route départementale. Nous ne serions pas couverts en cas d'accident.

Que dit la loi ?

La réglementation de l'élagage vise à prévenir les différents risques liés aux arbres :

- Chutes d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes empruntant les voies de communication.
- Manque de visibilité suffisante pour le voisinage ou pour le réseau routier.
- Dysfonctionnement des infrastructures comme les lignes aériennes téléphoniques et électriques.
- Interruption d'une voie de circulation.

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent de la limite séparatrice de son voisin, comme d'une voie publique.

Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent, mais il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparative même si l'élagage risque de provoquer la mort de l'arbre.

La responsabilité du propriétaire peut être engagée. Celui-ci est civilement responsable si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique (article 1382 et suivants du Code Civil).

La mairie ne peut intervenir, elle-même, pour couper des branches ou un arbre, sur un lieu, dont elle ne serait pas propriétaire. La commune ne dispose pas de matériels forestiers spécifiques assurant un élagage en toute sécurité.

La responsabilité du maire serait complètement engagée en cas d'accident d'un agent. Circonstance aggravante si l'action se passe en dehors du domaine public.

Quand débroussailler ?

Protéger sa maison des feux de forêt, ça se prépare toute l'année !

En automne et en hiver, on réalise les travaux les plus importants

L'automne et l'hiver sont les périodes les plus adaptées pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

Au printemps, on entretient et on nettoie

Le grand nettoyage de printemps, c'est aussi valable pour son terrain ! C'est le meilleur moment pour nettoyer ses gouttières et se rendre à la déchetterie pour jeter les déchets de broyage. C'est aussi l'occasion de s'assurer que les réserves de bois ou de tout autre type de combustible sont éloignées de sa maison. C'est également la période durant laquelle les herbes et les broussailles doivent être coupées avant l'été.

Un site d'information pour vous accompagner



- ☑ Un moteur de recherche pour savoir si votre commune est concernée.
- ☑ Un courrier type pour demander à vos voisins l'autorisation d'intervenir sur leur terrain.
- ☑ Les sanctions encourues en cas de non-respect de l'obligation légale de débroussaillage.
- ☑ Une foire aux questions (FAQ) pour répondre aux principales questions que vous vous posez.



© iStock - JC Mihret - Sébastien Miller - DDPNAD / Ne pas jeter sur la voie publique

L'obligation légale de débroussaillage, la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux de forêt et de végétation.

Avec le changement climatique, les feux de forêt et de végétation sont de plus en plus forts et intenses. Le débroussaillage des abords de son habitation est le meilleur moyen de se protéger, de protéger ses biens et la nature environnante, face à ce danger.



Terrain correctement débroussaillé
maison et forêt protégées



Terrain non débroussaillé
menace sur la maison, ses occupants et la forêt

Le débroussaillage, qu'est-ce que c'est ?

Le débroussaillage, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain pour diminuer l'intensité des feux et réduire leur propagation. Il ne vise pas à la suppression totale de la végétation et ne s'assimile ni à une coupe rase, ni à un défrichement.

Dans certains territoires, le débroussaillage est une obligation. Celle-ci s'applique dans une zone de 50 mètres* autour de vos bâtiments ou de tout autre équipement.

Qui est concerné ?

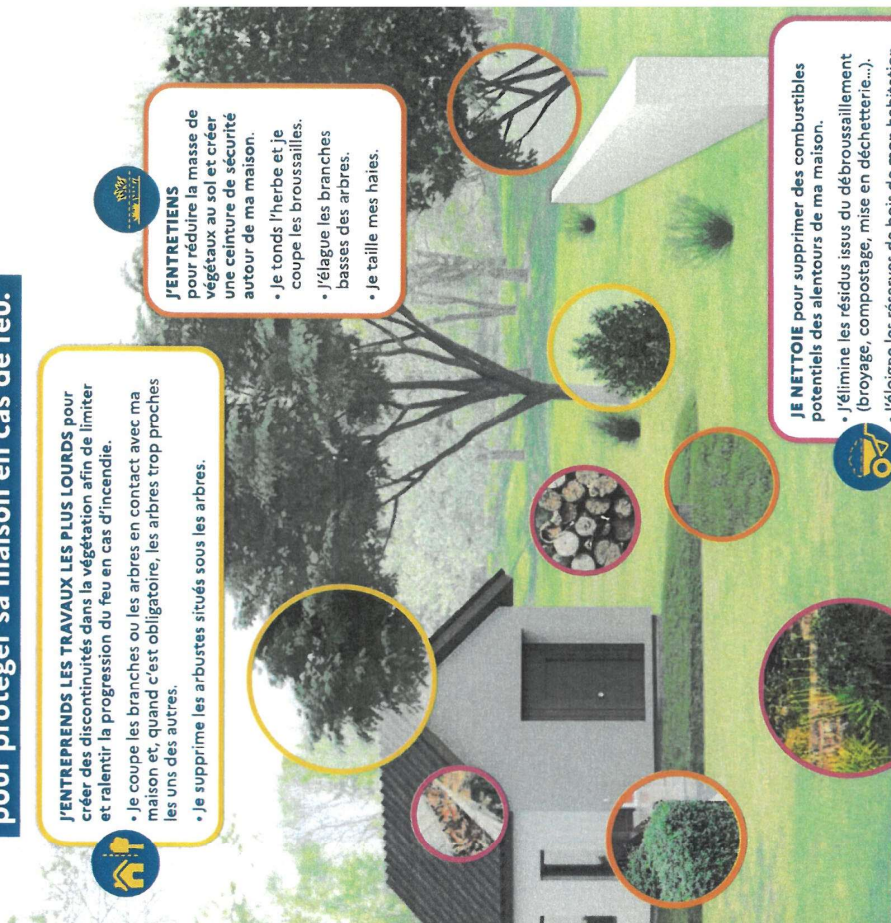
L'obligation légale de débroussaillage s'applique dans les départements et communes particulièrement à risque face aux menaces de feux de forêt et de végétation. Pour savoir si vous êtes concerné, contactez votre commune, votre préfecture ou rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

Dans ces communes, tous les propriétaires de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues sont concernés. La réalisation du débroussaillage peut nécessiter d'intervenir sur la propriété de votre voisin. Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation. Les agents assermentés, notamment ceux de l'ONF (Office national des forêts), sont habilités à verbaliser.

Pourquoi est-ce obligatoire ?

- Débroussailler les abords de votre habitation permet de :
- vous mettre en sécurité, vous et vos biens, face aux risques de feux de forêt et de végétation ;
 - sécuriser l'accès et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
 - participer activement, à votre échelle, à la lutte contre les feux de forêt et de végétation ;
 - protéger votre cadre de vie, la forêt et l'environnement.

Le débroussaillage désigne plusieurs types de travaux, des plus simples aux plus techniques, tous nécessaires pour protéger sa maison en cas de feu.



J'ENTREPRENDS LES TRAVAUX LES PLUS LOURDS pour créer des discontinuités dans la végétation afin de limiter et ralentir la progression du feu en cas d'incendie.

- Je coupe les branches ou les arbres en contact avec ma maison et, quand c'est obligatoire, les arbres trop proches les uns des autres.
- Je supprime les arbustes situés sous les arbres.

J'ENTRETIENS

pour réduire la masse de végétaux au sol et créer une ceinture de sécurité autour de ma maison.

- Je tonds l'herbe et je coupe les broussailles.
- J'élague les branches basses des arbres.
- Je taille mes haies.

JE NETTOIE pour supprimer des combustibles potentiels des alentours de ma maison.

- J'élimine les résidus issus du débroussaillage (broyage, compostage, mise en déchetterie...).
- J'éloigne les réserves de bois de mon habitation.
- Je retire les feuilles et les aiguilles de la toiture et des gouttières.

Une biodiversité respectée !

Les grands incendies détruisent la forêt, pas le débroussaillage ! Contrairement aux idées reçues, le débroussaillage peut avoir des effets bénéfiques sur la biodiversité. Il permet notamment un apport de lumière au sol qui favorise l'arrivée d'un riche cortège de flore et de faune et la création de corridors écologiques ou de zones d'alimentation pour certaines espèces comme les chauves-souris. Le débroussaillage permet surtout de protéger le massif forestier et toutes les espèces animales et végétales qu'il abrite.

Le Plan Communal de Sauvegarde, appelé PCS est, en France, un document réalisé à l'échelle communale sous la responsabilité du maire pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Les acteurs communaux du PCS sont les élus, les agents municipaux, les bénévoles et les entreprises partenaires. Le PCS de SAINT-ROMAIN est consultable à la mairie, le vendredi matin, sur rendez-vous si possible, afin qu'un élu puisse vous accompagner en termes d'explications dans le cheminement des 93 pages du document.

Ce PCS est accompagné d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, appelé DICRIM, qui a été distribué, cet été, à tous les habitants de Saint-Romain. Le DICRIM a pour objectif l'information préventive de la population. Si vous n'aviez pas reçu votre DICRIM, il est également possible de venir en récupérer un, à la mairie, le vendredi matin.

Le PCS et le DICRIM sont accompagnés, sur le domaine scolaire, par le Plan Particulier de Mise en Sureté, appelé PPMS, organisé par le directeur d'école et son équipe, sous la responsabilité du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN). La mairie a été destinataire du PPMS de l'école Camille Desvergues.

Comme c'est indiqué sur le DICRIM, nous vous conseillons de télécharger l'application « Panneau Pocket » sur laquelle vous connaîtrez, en temps et en heure, les alertes envoyées aux mairies par la Préfecture.

Conformément aux recommandations préfectorales, des flyers concernant les gestes à adopter par temps de canicule, ont été distribués en français et en anglais.

Le PCS a été réactualisé et transmis à la préfecture le 30 septembre 2025.

Afin de faciliter la communication en cas d'alerte, si vous le voulez, vous pouvez communiquer votre adresse mail et votre numéro de téléphone à la mairie.



Liste des comportements de sauvegarde selon les risques du Plan Individuel de Mise en Sûreté

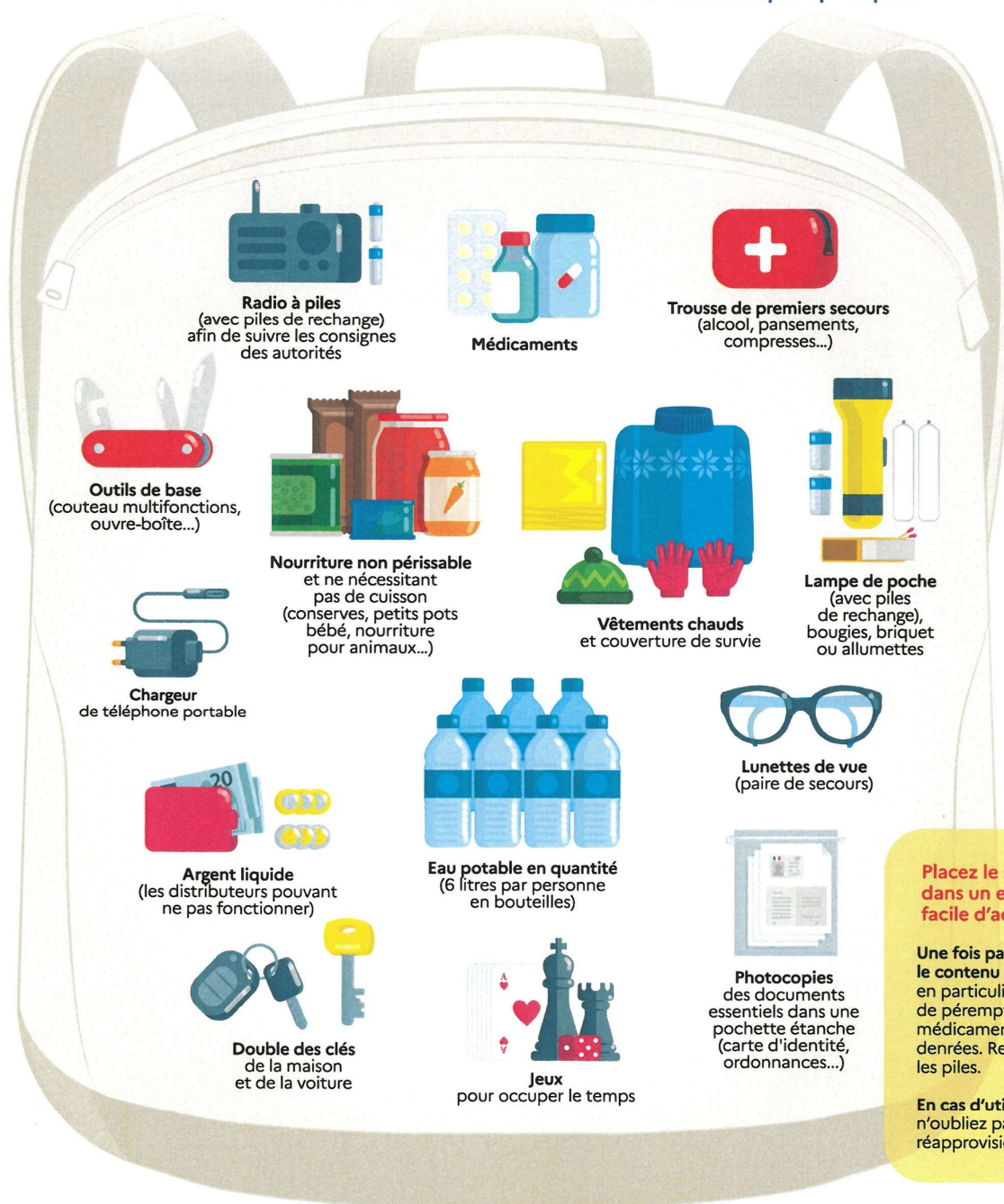


LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

	Accident industriel	- Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité - Fermez les fenêtres, portes, aérations - Arrêtez la ventilation - Évitez toute flamme ou toute étincelle
	Accident nucléaire	- Abritez-vous dans un bâtiment clos - Fermez les fenêtres, portes et aérations - Arrêtez la ventilation
	Accident transport de matières dangereuses	- Évitez le périmètre - Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger - Fermez les fenêtres, portes, aérations - Arrêtez la ventilation
	Avalanche	- Évitez le périmètre - Éloignez-vous des fonds de vallée
	Éruption volcanique	- Abritez-vous dans un bâtiment clos - Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets - Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
	Inondation	- Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau - Réfugiez-vous le plus haut possible - À la maison, coupez eau, gaz, électricité - Reportez ou annulez vos déplacements
	Mouvement de terrain	- Évitez le secteur - Éloignez-vous des fonds de vallée
	Rupture de barrage	- Évitez le périmètre - Éloignez-vous des fonds de vallée
	Séisme	- Sortez des bâtiments endommagés - Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer - Utilisez uniquement les escaliers
	Tempête/ Cyclone	- Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence - Évitez de rester sous un arbre - Fermez les portes, fenêtres et volets - Évitez de sortir durant l'oeil du cyclone.

Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Association FRACAS

Une belle année 2025 !

Créée en 2020, FRACAS a pour but d'accompagner les structures et les particuliers dans leurs projets artistiques et culturels, et d'organiser des événements sur le territoire. Elle a notamment mis en place des ateliers d'accompagnement auprès de collectifs et d'artistes, des initiations aux arts du cirque en partenariat avec l'école de cirque charentaise Saïmiri et le festival Fracas dans les rues. Retrouvez plus d'infos sur l'association sur le site internet <https://asso-fracas.fr/> et sur Facebook (AssoFracas16).

Pour cette année 2025, Fracas n'a pas chômé !

L'association a organisé la troisième (et dernière) édition du festival Fracas dans les Rues aux Essards. Et oui ! Après trois éditions réussies, l'équipe de l'association a pris la décision d'arrêter ce projet pour explorer de nouveaux horizons. Bonnes, Saint-Romain, Les Essards... Cet événement fût une belle aventure qui n'a reçu que de bons retours depuis sa naissance. On espère que le festival retrouvera une seconde vie dans quelques années !

Ce n'est pas pour autant que l'asso s'arrête : en partenariat avec l'école de cirque Saïmiri, Fracas a organisé des stages d'initiation aux arts du cirque à Chalais et aux Essards, tous complets !

Le prochain stage se déroulera du 16 au 21 février à la salle Arc-en-Ciel de Chalais et le spectacle de fin de stage rentrera dans la programmation culturelle de la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne.

Enfin, l'association songe à proposer une programmation ponctuelle de spectacles vivants, à Saint-Romain et ailleurs... On vous en dira plus prochainement.

Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2026 !

Le bureau de l'asso FRACAS



La Société de chasse

Suite à la réfection de la salle polyvalente cette année nous avons rénové notre local. Les travaux, maintenant terminés, nous pourrons réorganiser notre rando comme avant et vous accueillir le Dimanche 05 juillet 2026. On vous attend nombreux

La saison de chasse a bien débuté et nos chasseurs font de leur mieux pour réguler les sangliers ce qui permet de limiter les dégâts.

Comme chaque année nous remercions les propriétaires pour l'accès à leurs terres, les chasseurs pour leurs participations, les Rominois pour leur solidarité et la commune pour son soutien notamment lors de notre banquet du 06 juillet dernier qui s'est bien déroulé dans une ambiance dansante.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes et une belle année 2026.

N'oubliez pas notre rendez-vous du 05 juillet prochain pour une journée conviviale, champêtre, sportive de notre rando et son repas

Le bureau de la Diane Rominoise.



Comme chaque année le vélo club fait le bilan de ses manifestations.

Nous commençons par la course cycliste de Saint-Romain en avril, que nous avons dû annuler pour cause de très mauvais temps.

Nous avons organisé une course cycliste pour la commune de Bellon avec l'aide de Mr VIGIER Philippe, ses signaleurs et son comité des fêtes. Comme chaque année nous avons organisé la course à Saint-Séverin début Juillet, Comme toujours, l'ambiance était très bonne.

Le 7 décembre comme chaque année nous avons organisé le Téléthon avec l'aide des Fermiers Gastronomes et de la Société de Chasse pour le repas, et bien sûr comme toujours les bénévoles. Merci à tous pour votre participation. Nous avons besoin de vous pour que nos associations existent.

Les prévisions 2026.

Notez dans vos agendas : **le samedi 31 janvier 2026** loto à Saint-Romain (16). Et le **Dimanche 1^{er} mars 2026** un autre loto mais à Saint-Séverin (16)

Le 19 Avril course à St Romain-le 7 Juin, Course à Bellon le 4 Juillet course à St Séverin.

Nous n'avons pas encore de date pour le Téléthon.

Le Vélo Club vous présente ses meilleurs vœux pour 2026, prenez soins de vous.

Le Président Jean-Michel BONNET



Le Comité des Fêtes

sont



Le Comité des Fêtes tient à remercier ses bénévoles car il est conscient qu'ils sont essentiels pour le bon fonctionnement de son association.

Cette année malheureusement nous n'avons pas pu faire notre repas champêtre, la salle polyvalente étant en travaux.

Nous avons dû annuler notre concours de boules à cause du mauvais temps.

Heureusement nous avons organisé une journée Marché de Noël à Sarlat en Bus : dommage il n'y avait que 53 Places.

Pour 2026. Nous réfléchissons pour organiser une deuxième journée pétanque au printemps.

Les manifestations prévues, la brocante, repas champêtre, la pétanque, octobre rose, halloween, décorations de Noël, et certainement une surprise !

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2026

Le Comité des Fêtes



L'Association loisirs

Si vous souhaitez bouger, marcher une fois par semaine en groupe et dans la bonne humeur, venez nous rejoindre !

Nous nous retrouvons chaque mardi matin, à 9 heures, (8 heures 30 en juillet et août) en alternance en Charente et en Dordogne, pour des randonnées d'environ 10 kilomètres, et ceci dans un rayon de 30 kilomètres. Une vingtaine de marcheurs sont présents à chaque sortie.

Le planning des randonnées est élaboré tous les deux mois et si vous souhaitez en prendre connaissance, il est affiché à la maison de la Randonnée et à la supérette. Il est transmis par mail et WhatsApp aux adhérents. Nous covoiturons pour nous rendre sur les lieux de randonnées.

Cette année, sortie en bus à Confolens et ses environs, et visite du village gaulois à Esse. Magnifique journée sous le soleil. Comme l'an passé, plusieurs pique-niques partagés ou repas au restaurant ont été organisés, ainsi que la visite du château de La Mercerie.

L'assemblée générale s'est tenue le 4 décembre à la mairie de Saint-Romain.

Pour l'année 2026, la cotisation reste fixée à 22 euros.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

la Présidente Christine CHAUVIT au 06 76 82 87 18

ou la Secrétaire Martine SEGALINI au 06 81 52 00 28.

L'association vous présente ses meilleurs vœux pour l'année

2026



Association Gym Amitié Détente

L'association amitié détente vous présente ses meilleurs vœux, bonheur et santé pour 2026.

Le président, Robbert VAN MENS



ADMR

L'association ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) est à votre disposition pour vous aider dans votre vie quotidienne. : aide à la toilette, courses, ménage, portage de repas.

Il y a aussi la téléassistance (Filien ADMR). Nous sommes à votre disposition pour son installation.

Toutes ces interventions peuvent être financées par les caisses de retraite ou par le département en fonction du degré de dépendance.

N'hésitez pas à vous renseigner. Tel : 05 45 98 40 81

La présidente, Martine MOULIN

La supérette

Après 15 années passées à vos côtés, le moment est venu pour moi de prendre ma retraite. Je tiens à remercier très sincèrement toutes celles et ceux qui ont franchi la porte de l'épicerie, pour leur fidélité, leurs échanges et leur gentillesse au quotidien.

Merci également à la municipalité pour son soutien au fil des années. Je pars avec de très beaux souvenirs et beaucoup de reconnaissance.

Le commerce continuera à vivre à partir du 5 janvier avec Mme Laetitia BRANDENBURGER à qui je souhaite tous mes vœux de réussite.

Bonnes fêtes à tous.

Annie DUPUY.

Ce début d'année scolaire a été l'occasion pour les parents et les enfants de l'école Camille Desvergues à St Romain de découvrir les aménagements réalisés pour pouvoir accueillir les élèves de maternelle suite à la fermeture de l'école d'Aubeterre. Nous tenons à saluer la mairie de St Romain pour son engagement et l'énergie déployée afin d'éviter une dispersion des plus petits, ce qui permettra, nous le souhaitons, un maintien de ce service public indispensable dans nos campagnes.

L'association, pour sa part, accompagne toujours la vie des écoliers et de leurs parents en proposant des animations tout au long de l'année : venue du Père Noël suivie d'un goûter en partenariat avec le Comité des fêtes, stand au marché de Noël de Bonnes pour financer les projets, « pesée du panier » avec une participation offerte à chaque enfant de l'école... Nous prévoyons aussi un évènement festif qui aura lieu dans les rues du village à l'occasion du carnaval et enfin la traditionnelle kermesse de fin d'année, que nous aimerions joyeuse et animée pour laisser de très bons souvenirs avant les vacances.

L'association apporte également un soutien matériel ou financier à l'école pour la réalisation de projets, en participant au financement de voyages scolaires ou en offrant des équipements sportifs par exemple.

Cette année, un projet de sorties organisées en dehors du temps scolaire est en réflexion, afin de permettre à toutes les familles du secteur, scolarisés ou non à l'école de St Romain, de participer : sortie au théâtre, bivouac dans la nature... Les idées sont sur la table !

Enfin, l'association a toujours à cœur d'établir un dialogue avec les institutions pour trouver ensemble des solutions aux problèmes qui se posent aux parents et aux enfants, dans l'optique d'offrir un cadre et un environnement agréable pour grandir et vivre sereinement au quotidien.

L'association des parents Aubeterre – St-Romain vous souhaite une très belle année 2026 !

ECOLE

Matinée naturaliste avec les élèves de maternelle

Mardi 18 novembre, Gauthier Watelle est venu à l'école pour nous apprendre à observer la nature en automne. Il faisait très froid ce matin-là.

Dans la cour de récréation, nous avons réalisé des expériences pour comprendre où va l'eau lorsqu'il pleut en fonction du type de sol :

- Sur le sol en cailloux, l'eau s'infiltre rapidement.
- Sur le sol en terre, l'eau s'infiltre lentement et elle se mélange à la terre.
- Sur le sol en argile, l'eau ne s'infiltre pas, l'argile est imperméable.

Puis nous sommes partis par le parking de l'école et les rues du village vers un chemin entre les champs.

Nous avons fait une autre expérience en petits groupes. Il fallait cueillir une feuille de lierre. Elle était bien verte. Nous l'avons déchirée puis écrasée sur un papier filtre pour obtenir une tache verte. Gauthier a suspendu tous les papiers dans un bocal avec un fond d'alcool. Quelques minutes plus tard, nous avons observé le résultat...

Il y avait du jaune et du orange sur le papier. Cela veut dire que sous les pigments verts de la feuille se cachent des pigments jaunes. On les voit apparaître en automne quand la feuille ne fabrique plus de pigment vert.

Ensuite nous avons parlé des animaux sauvages qui vivent près du village (le blaireau, le renard, le sanglier, le chevreuil et le cerf) et nous avons découvert leurs empreintes grâce à un petit jeu. Gauthier nous a aussi fait un cadeau : le moulage en plâtre d'une empreinte de chevreuil.

De retour dans la classe, Gauthier nous a lu un album.

Suite du projet au printemps !



Au mois de décembre, les élèves de l'école, de la GS au CM2, ont participé à une belle action solidaire placée sous le signe de Noël et du partage.

Tout a commencé par la collecte de boîtes à chaussures. À l'école, les élèves ont ensuite peint et décoré ces boîtes sur le thème de Noël, en laissant libre cours à leur imagination.

Avec l'aide des familles, nous avons ensuite rempli ces boîtes solidaires. Chacune devait contenir :

- Un accessoire qui tient chaud,
- Une gourmandise,
- Un objet pour s'amuser,
- Un produit d'hygiène,
- Un mot de soutien

L'objectif de cette action était d'offrir ces boîtes à des personnes démunies, âgées et isolées, des mères célibataires, des SDF, des étudiants mais aussi et malheureusement des enfants.

Grâce à l'implication de tous, élèves, familles et enseignants, 35 boîtes solidaires ont pu être confectionnées et déposées au Bonn'art café à l'occasion du marché de Noël Solidaire le 6 décembre 2025. Les adhérents du Bonn'art assureront l'acheminement des boîtes vers une association engagée.

Cette action a permis aux enfants de réfléchir à la solidarité, au partage et à l'importance d'aider les autres, particulièrement en cette période de fêtes.

Un grand merci à toutes les familles pour leur générosité et leur participation, et bravo aux élèves pour leur engagement et leur enthousiasme. Cette action restera un beau moment de solidarité vécu ensemble à l'école.

Sixième conseil municipal des élèves de l'école Camille Desvergues de Saint-Romain.

Intéressés au fonctionnement de leur commune et de leur école grâce aux cours d'éducation civique, 16 des 20 élèves inscrits dans la classe de CE2/CM1/CM2 ont déposé leur candidature et présenté leurs projets pour représenter leurs camarades dans le nouveau conseil municipal des élèves.

Thaïs et Lizzie se souviennent de leur grande sœur Maylie, maire du conseil en 2022, Arthur pense à Laurent, son père, conseiller municipal à Bellon.

Joséphine aimerait inviter Gauthier Wattel, fondateur de la Lisière et animateur nature, pour vivre des ateliers dans la forêt, Lou souhaiterait que les écoliers confectionnent des boîtes solidaires pour Noël, pendant que d'autres souhaiteraient construire des nichoirs, pratiquer des ateliers de cirque, faire un voyage scolaire...

Accueillis dans la salle du conseil de la mairie par le premier magistrat de la commune, Monsieur Gilles Dupuy, quelques conseillers municipaux et la secrétaire, l'élection du sixième conseil municipal des élèves s'est déroulée le 2 octobre 2025. Quelques jours plus tard, le conseil a élu sa nouvelle maire, Joséphine Smogor assistée de sa première adjointe, Heya Ben M'Barek et de ses trois conseillers, Laura Gélisse, Arthur Montigaud et Loan Franck.

Le 11 novembre 2025, les membres du conseil et un nombre croissant d'élèves de l'école ont participé à la cérémonie de commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale aux côtés de leurs aînés.

Remerciements chaleureux à Madame Bonnet, conseillère municipale, formatrice et animatrice de ce merveilleux projet citoyen.



« Les Petits Comédiens Rominois »

L'association « *Les Petits Comédiens Rominois* » a été créée dans le but de réunir, à Saint-Romain, des enfants de 6 à 14 ans, sous un même projet qui est le spectacle théâtral. Son nom, « *Les Petits Comédiens Rominois* » a été choisi en remerciement pour la commune de Saint-Romain qui accueille et subventionne l'association.

Qui sont les petits comédiens ?

Les enfants peuvent être domiciliés dans différentes communes et être francophones ou non francophones. Le droit à la différence y est une valeur partagée et enseignée à tous les enfants dans le but qu'ils grandissent dans la bienveillance et le respect d'autrui, quelques soient les particularités humaines, sociales, physiques ou pathologiques de chacun.

Aujourd'hui, l'association est forte de dix comédiens : Emma (*Saint-Romain*), Emmy (*Pérignac*), Erine (*Ribérac*), Heya (*Saint-Quentin*), Iliana (*Saint-Romain et Montmoreau*), Laura (*Bonnes*), Lucas (*Ribérac*), Lucie (*Saint-Romain*), Raphaëlle (*Laprade*) et Syrine (*Saint-Quentin*).

Quels sont les spectacles qui ont été présentés en 2025 ?

Les textes proposés aux enfants sont écrits en fonction de leur âge, de leurs possibilités de mémorisation et d'interprétation et du thème abordé. Cette année, les plus grands ont pu commencer à travailler sur des textes célèbres de théâtre classique du XVIIème écrits par Molière, Racine et Boileau. C'est ainsi que la troupe a joué les saltimbanques dans différents lieux et pour diverses organisations partenaires :

- **9 juillet** : « *À propos de Léonard* », présenté à la plage de Saint-Aulaye, pour l'ouverture du festival « *Au fil de la Dronne* » organisé par le Bonn'Art café de Bonnes et en partenariat avec la mairie de Saint-Aulaye.
- **10 Août** : « *À propos de Léonard* », présenté dans l'église des Essards pour le week-end du festival « *Fracas dans les rues* », organisé par l'association « FRACAS » de Saint-Romain, en partenariat avec la mairie des Essards.
- **4 Octobre** : « *En rouge et noir* », présenté sur la scène de la salle polyvalente rénovée, le jour de son inauguration, en partenariat avec la mairie de Saint-Romain.
- **31 Octobre** : « *Les bonbons de la bienveillance* », présenté à la tombée de la nuit, devant la mairie de Saint-Romain, en remerciement aux habitants du bourg qui ont fait preuve d'une immense générosité en offrant aux enfants des paniers de bonbons et de friandises. La déambulation dans les rues magnifiquement décorées par les villageois et le jeu « *À la recherche des araignées* » organisé par les résidents du béguinage, ont ravi les petits comédiens et leurs parents.
- **9 Décembre** : « *9 Décembre 1905* » pour la plantation de l'arbre de la laïcité, afin de commémorer les 120 ans de la promulgation de la loi. Le spectacle a été présenté devant Mr le Sous-Préfet, les élus de la CDC, les élus du RPI, le conseil municipal et les parents d'élèves délégués, sur le terrain enherbé près de la salle polyvalente, en partenariat avec l'Éducation Nationale.
- **10 Décembre** : « *9 Décembre 1905* », présenté dans la salle Arc-En-Ciel à Chalais, pour clôturer les deux jours d'animation « Laïcité » organisés par la CDC Lavalette-Tude-Dronne.

Comment devenir un « Petit Comédien Rominois » ?

L'inscription est au prix de 15 € pour l'année. Les cours de théâtre sont gratuits et ont lieu le mercredi après-midi, à la salle polyvalente de Saint-Romain (16h/17h pour les plus jeunes et 17/18h30 pour les comédiens qui ont au moins 4 ans d'expérience).

Les cours de théâtre sont animés par une enseignante retraitée, formée au théâtre de rues à Bordeaux.

Pour tous renseignements, s'adresser à Elisabeth BONNET (Betty), présidente de l'association – tel : 06 82 12 27 88) - email : elisabethbonnettouzain@gmail.com

Le 18 septembre 2025, dans les locaux de la mairie de Saint-Romain, s'est tenue l'assemblée générale de l'ASA. À l'ordre du jour était présenté :

- Le rapport d'activité de l'année passée
- La présentation des comptes financiers
- La présentation du budget prévisionnel

À l'issue de cette réunion et aussi à l'ordre du jour, le renouvellement des membres du bureau. Mr DUPUY, administrateur sortant, n'a pas souhaité renouveler son mandat de Président. Nous avons donc procédé à une nouvelle élection afin de permettre une continuité de notre association.

Aujourd'hui sont dans le bureau :

Mr BRARD Cyril, Président

Mr JACQMIN Hervé, Vice-Président

Mr LAFRAIS Didier, suppléant et membre actif

Mr BIEWESCH Laurent, suppléant et membre actif

Mr DOUGAL Pascal, suppléant et membre actif

Nous remercions Mr DUPUY et saluons son implication qui a permis de préserver l'intérêt de la forêt et aussi celui des adhérents.

Durant ces trois dernières années, vous avez pu constater plusieurs abattages sur des parcelles de pins arrivés à maturité. Comme prévu dans le plan de gestion, il est maintenant venu le moment de reboiser. Dès que la météo le permettra, des travaux de broyage, de travail du sol et de plantation seront entrepris sur une superficie de 31 Ha environ. Ces travaux sont délégués à une entreprise spécialisée retenue suite à un appel d'offre et débiteront courant 2026 et devraient se terminer au plus tard en avril 2027. Vingt-huit adhérents sur quarante-deux seront concernés, les membres du bureau seront évidemment sollicités pour assister au bon déroulement des opérations.

Le Président, Cyril BRARD

(Solution des jeux page 41)

3	1		2					
2		4	7		5			3
		6				1		
	4	1	3		2			8
7	2			9			1	4
5			8		1	2	7	
		5				6		
1			6		9	4		2
				3		8	9	

1sudoku.com

n° 125291 - Niveau Facile



				3		9	1
4		3		9	6		
				8	5	4	
	1				7		6
	8					1	
3		5				2	
	4		7	5			
		9		2	4		5
2	5		3				

1sudoku.com

n° 227334 - Niveau Moyen

		8		2	5		
			4			2	
6		4		1	9		
9	4						
	5	1		8		2	4
						6	5
			8	6		7	3
	7				5		
		3	7			4	

1sudoku.com

n° 37674 - Niveau Difficile

11 Novembre 1914... 11 Novembre 2025... 107 ans... Certains penseront que ça fait bien longtemps... D'autres se diront que c'était hier... Quelle que soit la façon dont nous voyons passer le temps, le devoir de mémoire nous rappelle qu'il ne faut pas oublier et que nous devons encourager les jeunes générations à commémorer ce temps fort de notre histoire... Le souvenir des disparus de la première guerre mondiale a été ravivé par les jeunes élus du conseil municipal des enfants du RPI de Saint-Romain qui rassemble les élèves d'Aubeterre, Bellon, Bonnes, Laprade, Les Essards et Saint-Romain.

Cette année, Joséphine Smogor, maire des enfants, Heya Ben M'Ebarek, adjointe au maire, les conseillers municipaux Laura Gélisse, Arthur Montigaud et Loann Franck ont choisi de célébrer la mémoire d'un soldat rominois qui a succombé à ses blessures, lors de la terrible bataille de la Marne, le 2 septembre 1914. Ce soldat s'appelait Charles André Forillère. Les cinq enfants ont retracé sa vie en ces termes : « Charles André FORILLERE habitait au village de la Vigerie, entre les bourgs de BELLON et de SAINT-ROMAIN. Il était né le 23 février 1890. À l'école, il était considéré comme un élève intelligent. Il menait une vie tranquille avec ses parents agriculteurs, Pierre et Marie Alice. Charles André se destinait, comme ses parents, à devenir agriculteur... Il a été incorporé, pour effectuer son service militaire, qui durait deux ans, le 1er octobre 1911, dans le 78ème Régiment d'Infanterie à Guéret, dans le département de la Creuse, à 250 km d'ici...

Sept mois après son retour, le 18 juin 1914, le monde est devenu fou. La première guerre mondiale est déclenchée. En France, c'est la mobilisation générale. Charles André doit quitter la ferme. Il est appelé sous les drapeaux le 1er août 1914. Immédiatement, avec son régiment, Charles André est dirigé vers le front pour s'opposer à l'invasion ennemie. C'est la terrible bataille de la Marne. Charles André lutte avec courage mais, au bout d'un mois, il est grièvement blessé et meurt de ses blessures à l'hôpital de Sainte-Ménéhould, le 2 septembre 1914. Il avait 24 ans...

Nous ne pouvons pas nous incliner sur la tombe de Charles André FORILLERE, ni dans le cimetière de Saint-Romain, ni dans le cimetière de Bellon. Son corps n'a jamais été identifié...

Trois ans après le décès de Charles André, son père, Pierre FORILLERE devint maire de Saint-Romain. Quelques années plus tard, la France invita toutes les communes à ériger un monument aux morts.

Comment ne pas imaginer la tristesse du maire de faire incruster, sur cette pierre, le nom de son fils mort pour la France ? »

Le conseil municipal des enfants a aussi récité une poésie pour la paix, intitulée « *J'ai fait un rêve* » dans l'espoir que le monde oublie les guerres. Et ce fut « *La Marseillaise* », chantée avec le chœur des habitants.

Le cortège s'est ensuite déplacé au monument aux morts de Bellon pour rendre également hommage à ses soldats morts pour la France.

La mairie de Bellon a ensuite offert à tous, enfants et adultes, un moment de convivialité dans sa salle des fêtes.

La mairie de Saint-Romain et la mairie de Bellon remercient les trois enseignants pour leur travail et leur présence lors de cette commémoration qui permet aux enfants de rester conscients que l'histoire ne doit pas s'oublier.

Merci à vous tous d'avoir pu être présents et rendez-vous le 8 mai, pour la commémoration de la victoire de la seconde guerre mondiale.





La salle des fêtes de Saint-Romain, après d'importants travaux de réhabilitation, est devenue aujourd'hui la salle polyvalente... Salle polyvalente, elle l'est car elle est utilisée à la fois par les élèves de l'école qui l'occupent quatre jours par semaine pour y prendre leur repas et par les enseignants qui ont également la salle à leur disposition pour y dispenser quotidiennement les cours d'activités motrices et, quand il pleut, les séances d'éducation physique. En attendant la réparation des logements incendiés, la CDC y organise l'accueil périscolaire. La salle est également utilisée hebdomadairement par deux associations (amitiés-détente et théâtre), et par les autres associations qui peuvent y organiser, le week-end ou pendant les vacances scolaires, des repas dansants grâce au plancher rénové de la piste de danse et même des spectacles car la scène se prête à de tels projets. Enfin, la salle polyvalente peut accueillir les Rominois pour des fêtes de famille ou des rassemblements entre amis... La polyvalence est donc vraiment d'actualité !

La mairie a eu à cœur d'inviter personnellement, pour l'inauguration, tous les Rominois et les parents d'élèves du RPI mais aussi les élus locaux, régionaux et nationaux. Les invités n'ont pas manqué

d'éloges en visitant les lieux et leurs nouveaux aménagements dont la plus grande partie a pu être réalisée grâce à de nombreuses subventions.

En introduction à cette journée d'inauguration, les invités ont pu visiter l'église dont la façade a été rénovée, déambuler dans les ruelles du bourg et visiter l'école qui est forte maintenant de trois classes, ce qui permet aux familles d'avoir la possibilité de scolariser leurs enfants de la petite section maternelle au CM2.

Puis il y a eu l'accueil chaleureux « en rouge et noir » dans la salle qui tendait les bras aux convives qui ont tous pu aller et venir, sans encombre, entre les amis et le buffet appétissant et copieux



préparé par Mme et Mr Bocquier, domiciliés à Saint-Romain et chefs de l'entreprise « *Les viandes du terroir* » située sur la place centrale d'Aubeterre.

Après les discours des élus, les dix « Petits Comédiens Rominois » ont interprété un sketch comique à travers lequel Mr le Maire et Mr le Préfet furent croqués allègrement.

Enfin, un clin d'œil amical à nos artistes de la commune :

– Mr Christian Venard, sculpteur sur bois et sur pierre qui a présenté quatre de ses œuvres délicates ;

– Mme Sylvie Chatelain qui exposait ses pastels plus vrais que nature ;

– Mr Gilles Souveton, photographe animalier, qui a saisi, artistiquement, l'espace d'un instant, les portraits des animaux de notre massif forestier.

La salle polyvalente est maintenant tout à fait fonctionnelle et accueillante pour tous. La mairie a à cœur d'y faire se rencontrer les différentes générations qui sont l'essence même de la vie de notre commune.





9 Décembre 2025 : PLANTATION DE L'ARBRE DE LA LAÏCITE



La loi sur la séparation des Églises et de l'État, dite loi sur la laïcité, a été promulguée le 9 décembre 1905. Pour commémorer ses 120 ans, la commune de Saint-Romain a choisi de planter l'arbre de la laïcité, en partenariat avec l'école Camille DESVERGNES.

Mr Jean-Charles JOBART, sous-préfet de la Charente et secrétaire général de la préfecture, Mr Jean-Yves AMBAUD, président de la CDC Lavalette-Tude-Dronne, Mme Chantal GOREAU, vice-présidente de la CDC et chargée de la scolarité, les collaborateurs de la CDC,

Mme Chloé DERIEMAKER et Mr Bruno DELPECH, Mr Gilles DUPUY, maire de Saint-Romain, Mr Jean-Paul CROCHET, maire de Laprade, Mr Philippe ADAMY, maire des Essards, Mr Philippe VIGIER, maire de Bellon, Mr Patrick CHLASTA, délégué départemental de l'Éducation Nationale, les parents d'élèves délégués, les agents municipaux et les élus de la commune se sont rassemblés autour des élèves de la classe de CE2/CM1/CM2 pour partager ce moment citoyen.

Mr Mathieu BECQUE, directeur de l'école, qui était le maître de cérémonie, a donné la parole aux enfants et aux élus selon le respect du protocole.

Les enfants du conseil municipal des élèves ont interprété un poème plein d'espoir de paix intitulé « *J'ai fait un rêve* ».

Cinq élèves de l'école qui sont adhérents à l'association « *Les Petits Comédiens Rominois* » ont joué quelques scènes du spectacle créé pour cette occasion et intitulé « *9 Décembre 1905* ».

Les enfants ont ensuite planté l'olivier, arbre symbole ancestral de la paix...

Mr le Sous-Préfet, après avoir dévoilé la plaque commémorative, a prononcé un beau discours très documenté relatant l'histoire de la naissance de la laïcité depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Il n'a pas manqué de citer Jean Jaurès et son implication dans les valeurs profondes véhiculées par cette loi qui a ouvert la porte à la liberté et au respect d'autrui.

Mr le DDEN s'est adressé aux enfants de façon très pédagogique en leur expliquant qu'ils deviendront adultes et seront garants de la continuité et de la passation du flambeau de la laïcité pour les générations à venir.

Les élus se sont ensuite exprimés, chacun pour porter, devant les enfants et les adultes, le message commun qui rassemblait tout le monde autour de la laïcité.

Une délicieuse collation préparée par Mme Elise PETIT, pâtissière professionnelle dont l'atelier est à Saint-Romain, a ensuite été offerte aux enfants et aux adultes.

Dans les jours suivants, les enseignantes, Mme Sabrina VANNEAU, en charge de la classe PS/MS et Mme Mathilde ALBERT, en charge de la classe de GS/CP/CE1 ont conduit leurs élèves auprès de l'arbre pour déposer, à son pied, la terre nourricière qui le fera vivre de longues années comme vivra la laïcité.

Si vous passez près de la salle polyvalente, avancez-vous au-delà du auvent, en direction de la petite sablière et vous verrez l'arbre de la laïcité qui arbore, pour vous tous, sa plaque républicaine sur laquelle on retrouve une citation éclairée de... Jean Jaurès. Cette citation, adoptée en conseil municipal, est une réflexion profonde faite pour nous guider tous, au quotidien, dans l'acceptation de l'autre.



**« La laïcité est la clé du monde qui s'ouvre devant nous.
C'est un mode de pensée qui n'est fermé à aucune culture,
à aucune religion, à aucun soin auquel chacun d'entre nous est en droit d'accéder. »**

Jean Jaurès (1859 – 1914)

ASSOCIATION MOSC (Mobilité Ouest Sud Charente)

MOSC c'est un guichet unique consacré à la mobilité sur le territoire Sud Charente, organisé autour d'un réseau inter-associatif et de partenariats public/privé.



Site Internet : <https://mosc.fr/>



Mobilité Solidaire, c'est quoi ?

À l'initiative d'un collectif d'associations regroupées au sein de l'association **MOSC**, le réseau de transport solidaire en Sud Charente est un service de transport à la demande à vocation sociale et de proximité. Il vise à améliorer le quotidien, rompre l'isolement et favoriser les moments d'échange et de convivialité entre les personnes. Ce service est complémentaire des dispositifs existants (assurance Maladie, Artisans taxis, Mutuelles, auto-entrepreneurs mobilité...)



Pour qui ?



Pour les habitants du Sud Charente (territoires des 4B et Lavalette Tude Dronne) sans permis de conduire, sans moyen de locomotion ou ne pouvant utiliser les moyens de transport existants et ne pouvant assumer financièrement des frais de transport en raison de faibles revenus.

Comment puis-je utiliser le réseau de transport solidaire ?



1 Contacter MOSC N° unique : 07 82 32 76 33

Vous devez contacter MOSC pour votre inscription au moins une semaine avant votre premier déplacement en tant qu'utilisateur (fiche d'inscription à remplir) et régler votre adhésion.

2 Téléphoner

Vous téléphonez pour réserver un trajet au plus tard 3 jours avant votre déplacement.

3 On vous rappelle

Vous êtes rappelé une fois le déplacement organisé.

4 On vient vous chercher

Un chauffeur vient vous chercher chez vous à l'heure et au jour convenus et vous transporte à l'endroit souhaité lors de la réservation.

5 Indemnisation

À l'issue du déplacement, vous payez directement votre trajet au chauffeur qui vous remet un reçu.



Pour aller où ?



Pour tout déplacement occasionnel : visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, déplacement formation, démarches administratives et sociales, loisirs...

Sont exclus les déplacements : pris en charge par la sécurité sociale, scolaires ou domicile-travail, pour les enfants mineurs non accompagnés par une personne majeure, pour transporter des matériaux ou animaux même de petite taille.



BÉGUINAGE DUCHATEAU

Le **béguinage Duchateau** est installé au cœur du village depuis janvier 2024, il s'agit d'un habitat partagé inclusif. Nous accueillons à ce jour 6 résidents (plus 2 chiens et 1 chat) pour une capacité totale de 11 personnes avec pour objectif le bien vivre ensemble avec solidarité, entraide et bienveillance.

Nous parlons d'habitat partagé car nous sommes une colocation de personnes qui ont choisi de vivre ensemble tout en disposant chacune de son espace privatif mais en ayant la jouissance de l'ensemble des

espaces partagés intérieurs et extérieurs ; inclusif car ce projet s'intègre dans la dynamique de la commune notamment au travers de l'association "Les Béguinages Duchateau". Nous détaillerons ci-après notre bilan de l'année et les projets à venir.

L'association, qui a élu domicile sur la commune cette année, a 3 objectifs principaux :

- 1- Animer les activités au sein du Béguinage et à destination des résidents, c'est le cas notamment autour du potager, du poulailler, de la piscine, des activités sportives et ludiques.
- 2- Accueillir au sein du Patio (c'est l'ancienne salle de Banquet du Restaurant), les personnes extérieures afin de partager de bons moments. C'est le cas par exemple tous les mercredi après-midi, on reçoit le groupe de discussion "Franglais" où les Anglophones et les Français échangent sur des sujets divers et variés en améliorant, par la même occasion, leur pratique du français et de l'anglais.
- 3- Fournir les services à la personne comme l'entretien de logements, aide à la préparation des repas, les courses, le jardinage ou le bricolage. A ce titre, nous sommes reconnus par le département depuis le 16/09/2025.

Le **bilan 2025** est riche avec en point de mire :



- le 3 février, nous avons reçu les élèves du LEPA de Salles de Barbezieux afin de leur présenter les alternatives à l'EPHAD ;
- l'organisation d'une initiation à la danse écossaise organisée le 8 février ;
- avec certains résidents, nous avons été reconnus par

l'association nationale "Lire et Faire lire" afin d'animer des ateliers lecture au sein de l'école communale ;

- en février, l'enregistrement sur la radio RCF Charente et en lien avec la Dynamique des aidants de Charente d'un podcast sur les habitats alternatifs ;
- un barbecue co-animé avec le Fraternibus de la Dordogne et ses bénéficiaires le 28 mai ;
- en Mai, la visite de la caravane des ruralités et du Ministre déléguée à la ruralité, Mme Françoise GATEL ;
- en septembre, la venue du dispositif départementale ICOPE (initiative de l'OMS) afin de réaliser des bilans individuels gratuits puis pour accueillir aidants et aidés du secteur durant le mois de septembre ;
- en novembre, nous avons eu la joie de monter une scène devant le Béguinage pour accueillir les enfants de la commune à l'occasion d'Halloween, friandises et araignées à la clé.

Pour 2026, nous continuerons à être actifs dès que l'occasion se présentera et plus encore afin d'apporter notre contribution à la dynamique locale.

Dès Janvier, nous réfléchissons avec le directeur de l'école pour animer des ateliers lecture durant les temps périscolaires (garderie) et pour participer à d'autres projets. Nous pensons à organiser un repas ouvert à tous dont le thème et le menu restent à définir.

La cotisation annuelle à l'association demeure inchangée : 10€ pour une personne, 15€ par foyer couvrant essentiellement l'assurance et la location du Patio.

Le Béguinage et ses résidents vous adressent leurs bons vœux pour 2026, en espérant vous croiser tout au long de l'année avec le sourire et la bonne humeur pour bien vivre ensemble au sein de notre beau village.

Béguinage Duchateau

7 rue des écoles 16210 Saint-Romain

Tel : 07 68 68 69 47

Mail : beguineduchateau@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61550048395615>



Les Ordures Ménagères

Jours de collecte : pour 2026

calitom CALENDRIER DES COLLECTES

- reports dûs aux jours fériés inclus (décalage au lendemain)

Saint-romain

Toute la Commune

Ordures ménagères Recyclables

JANV.	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANV. 27
J1 FÉRIÉ	D1	D1	M1	V1 FÉRIÉ	L1 23	M1	S1	M1	J1	D1	M1	V1 FÉRIÉ
V2	L2 06	L2 10	J2	S2	M2	J2	D2	M2	V2	L2 45	M2	S2
S3	M3	M3	V3	D3	M3	V3	L3 32	M3	S3	M3	J3	D3
D4	M4	M4	S4	L4 19	J4	S4	M4	V4	D4	M4	V4	L4 01
L5 02	J5	J5	D5	M5	V5	D5	M5	S5	L5 41	J5	S5	M5
M6	V6	V6	L6 FÉRIÉ 15	M6	S6	L6 28	J6	D6	M6	V6	D6	M6
M7	S7	S7	M7	D7	M7	V7	L7 37	M7	S7	S7	L7 50	J7
J8	D8	D8	M8	V8 FÉRIÉ	L8 24	M8	S8	M8	J8	D8	M8	V8
V9	L9 07	L9 11	J9	S9	M9	J9	D9	M9	V9	L9 45	M9	S9
S10	M10	M10	V10	D10	M10	V10	L10 33	M10	S10	M10	J10	D10
D11	M11	M11	S11	L11 20	J11	S11	M11	V11	D11	M11 FÉRIÉ	V11	L11 02
L12 03	J12	J12	D12	M12	V12	D12	M12	S12	L12 42	J12	S12	M12
M13	V13	V13	L13 16	M13	S13	L13 29	J13	D13	M13	V13	D13	M13
M14	S14	S14	M14	J14 FÉRIÉ	D14	M14 FÉRIÉ	V14	L14 38	M14	S14	L14 51	J14
J15	D15	D15	M15	V15	L15 25	M15	S15	M15	J15	D15	M15	V15
V16	L16 08	L16 12	J16	S16	M16	J16	D16	M16	V16	L16 47	M16	S16
S17	M17	M17	V17	D17	M17	V17	L17 34	J17	S17	M17	V17	D17
D18	M18	M18	S18	L18 21	J18	S18	M18	V18	D18	M18	V18	L18 03
L19 04	J19	J19	D19	M19	V19	D19	M19	S19	L19 43	J19	S19	M19
M20	V20	V20	L20 17	M20	S20	L20 30	J20	D20	M20	V20	D20	M20
M21	S21	S21	M21	J21	D21	M21	V21	L21 39	M21	S21	L21 52	J21
J22	D22	D22	M22	V22	L22 26	M22	S22	M22	J22	D22	M22	V22
V23	L23 09	L23 13	J23	S23	M23	J23	D23	M23	V23	L23 48	M23	S23
S24	M24	M24	V24	D24	M24	V24	L24 35	J24	S24	M24	J24	D24
D25	M25	M25	S25	L25 FÉRIÉ 22	J25	S25	M25	V25	D25	M25	V25 FÉRIÉ	L25 04
L26 05	J26	J26	D26	M26	V26	D26	M26	S26	L26 44	J26	S26	M26
M27	V27	V27	L27 18	M27	S27	L27 31	J27	D27	M27	V27	D27	M27
M28	S28	S28	M28	J28	D28	M28	V28	L28 40	M28	S28	L28 53	J28
J29	D29	D29	M29	V29	L29 27	M29	S29	M29	J29	D29	M29	V29
V30	L30 14	J30	S30	M30	J30	D30	M30	V30	L30 49	M30	S30	J30
S31	M31	D31	D31	V31	L31 36	S31	S31	J31	D31	J31	D31	D31

Il n'y a plus de sacs jaunes. Les déchets recyclables se mettent directement dans le bac jaune.

Les ordures ménagères sont collectées le lundi matin une semaine sur deux.

Les emballages et papiers recyclables sont collectés chaque lundi matin.

Pensez à sortir vos bacs la veille au soir car les collectes sont réalisées **exclusivement** le matin.

Pour plus d'informations, contactez le numéro vert 0 800 500 429 ou le site web www.calitom.com.

TRI DES DECHETS

Bac noir

Dans les bacs noirs, seules les poches transparentes sont autorisées.

Elles ne doivent contenir que les déchets qui ne peuvent être ni recyclés (bac jaune) ni compostables.

Bac jaune

Les emballages en papier, en carton, en aluminium, en acier et les briques alimentaires, tous les emballages en plastique.

Pensez à compacter les cartons pour éviter qu'ils ne débordent. Quelques principes de savoir vivre et de bon sens font la qualité de notre village.

RAPPEL CONCERNANT LES BACS À VERRE

Il est interdit de déposer le verre à côté des bacs noirs et jaunes.

Vous avez deux endroits pour déposer le verre :

- Parking de l'école

- A côté du garage communal

Déchetterie de Nabinaud : Tél. : 05 45 98 40 75

Pour accéder aux déchetteries gérées par Calitom, il est désormais indispensable de présenter le 'PASS VALO'.

C'est une carte à présenter à l'agent lors de l'arrivée sur les sites.

Pour obtenir cette carte, connectez-vous sur <https://calitom.ecocito.com>, et suivez les instructions.

Déchetterie de Nabinaud, Lieu-dit 'Bonnaud'

Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Mardi de 9h à 12h.

Le compostage est désormais indispensable pour limiter le volume des déchets collectés par Calitom.

Vous pouvez vous adresser à la Mairie pour obtenir gratuitement un composteur.

Coordonnées

16, rue du Périgord
16 390 SAINT-SÉVERIN

Agent conseiller

☎ 05 45 98 19 07

✉ s.favrais@ccltd.fr

Retrouvez toutes les actualités du service public sur la page :

f Facebook.com/MSAPLavaletteTudeDronne

Votre point de contact avec toutes les administrations

Espace France Services : pour quoi faire ?

Un Espace France Services, c'est la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Vous pouvez :

- Obtenir des renseignements administratifs,
- Obtenir des explications sur le langage administratif et les courriers,
- Être accompagné dans vos démarches :
 - pour effectuer vos démarches en ligne
 - pour obtenir un formulaire
 - pour vous aider à constituer à dossier
- Suivre votre dossier personnel, pour les administrations qui ont ouvert le suivi de dossier sur internet,
- Obtenir un rendez-vous avec un agent d'une administration, si votre demande le nécessite.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Agent Conseiller

Nos partenaires



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



ESPACE FRANCE SERVICES de SAINT-SÉVERIN



Horaires d'ouverture

Lundi	9h15 - 12h	13h30 - 16h
Mardi	9h15 - 12h	13h30 - 16h
Mercredi	9h - 12h	Fermé
Jeudi	9h - 12h	13h30 - 16h
Vendredi	9h15 - 12h	13h30 - 16h

Les services à votre disposition

A la recherche d'un emploi ?

> AAISC : accompagnement socio-professionnel des + de 26 ans
☎ 05 45 78 06 45
• le mardi matin, 2 fois / mois sur rendez-vous

> Relais Pôle Emploi
☎ 05 45 98 19 07

Votre Agent Conseiller est là pour vous aider à :

- Vous inscrire
- Vous réinscrire
- Vous actualiser
- Effectuer vos recherches d'emploi
- Mettre votre CV en ligne
- Numériser et joindre des documents directement sur votre espace personnel
- Candidater en ligne sur le site de Pôle Emploi
- Imprimer vos attestations
- Etc.

> Autres services

- Création et actualisation de vos CV et lettres de motivation
- Simulation à l'entretien

> Pour toutes demandes et explications administratives (sur le thème de la retraite, du handicap, de vos droits, etc.), n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Agent Conseiller



Besoin d'infos sur la famille ?

> ASSISTANTES SOCIALES - Maison des Solidarités (MDS) du Sud-Charente
☎ 05 16 09 51 21
• Sur rendez-vous uniquement

> CAF : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : prestations familiales
☎ 0 810 25 16 10

> CPAM : CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
Prestations santé et action sociale
☎ 36 46

> Relais CAF et CPAM
☎ 05 45 98 19 07

L'Agent Conseiller assure un relais d'informations en lien direct avec la CAF et la CPAM. Elle n'est en aucun cas un agent de ces organismes et se réserve le droit de vous orienter vers la CAF si le dossier est trop complexe.

Votre Agent Conseiller est là pour vous aider à :

- Estimer vos droits aux prestations
- Faire vos déclarations (RSA, Prime d'activité, ressources annuelles...)
- Accéder à vos espaces personnels (fournir l'identifiant et le mot de passe)
- Numériser et joindre des documents directement sur vos espaces personnels
- Imprimer vos attestations et formulaires
- Remplir des formulaires (CMU, CMU-C, etc.)
- Joindre par téléphone les organismes
- Etc.

ANTS

> Carte d'identité - Passeport (Pré-demande), Permis de conduire, Immatriculation d'un véhicule.

L'Agent Conseiller vous accompagne dans les démarches en ligne sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres sécurisés). Afin de faciliter les démarches, merci de vous renseigner au préalable sur les pièces nécessaires à fournir.

Toute pièce manquante bloquera la procédure.

Et aussi...

> SNCF
☎ 05 45 98 59 51

- L'Agent Conseiller vous accompagne pour l'achat de vos billets de train via le site internet « SNCF »



Le paiement s'effectue en ligne uniquement par carte bancaire. Vous devez obligatoirement vous munir de votre téléphone portable (par sécurité, votre banque envoie un code de validation sur celui-ci) pour valider le paiement. Aucune commande ne pourra aboutir si la procédure n'est pas respectée.



> POSTE MULTIMÉDIA

- Un ordinateur est mis à votre disposition pour effectuer vos démarches administratives
- Accès libre à Internet et à l'imprimante (pour des démarches administratives uniquement)

Coordonnées

📍 Pôle de services
2 rue Jean Rémon
BP 70 051
16 210 CHALAIS

☎ 05 45 98 59 51

✉ s.rouchon@ccltd.fr

Retrouvez toutes les actualités du service public sur la page :

f Facebook.com/MSAPLavaletteTudeDronne

Votre point de contact avec toutes les administrations

La Maison de Services au Public : pour quoi faire ?

La Maison de Services au Public (MSAP), c'est la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

Vous pouvez :

- Obtenir des renseignements administratifs,
- Obtenir des explications sur le langage administratif et les courriers,
- Être accompagné dans vos démarches :
 - pour effectuer vos démarches en ligne
 - pour obtenir un formulaire
 - pour vous aider à constituer à dossier
- Suivre votre dossier personnel, pour les administrations qui ont ouvert le suivi de dossier sur internet,
- Obtenir un rendez-vous avec un agent d'une administration, si votre demande le nécessite.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre Agent Conseiller



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

de CHALAIS



Horaires d'ouverture

Lundi	9h - 12h15	13h15 - 17h
Mardi	9h - 12h30	13h30 - 17h
Mercredi	9h - 12h30	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h30	13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h30	Fermé



Les services à votre disposition

A la recherche d'un emploi ?

> **AAISC** : accompagnement socio-professionnel des + de 26 ans
☎ 05 45 78 06 45 (sur rendez-vous uniquement)

> **CAP EMPLOI** : pour les personnes reconnues handicapées
☎ 05 45 94 85 01 (sur rendez-vous uniquement)

> **INTER 3B** : association chargée d'intérim
☎ 05 45 78 82 48 (sur rendez-vous uniquement)
• le jeudi matin (sur rendez-vous)

> **MISSION LOCALE** : accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans
☎ 05 45 78 34 60 (sur rendez-vous uniquement)
• le jeudi matin

> **PÔLE EMPLOI** : rendez-vous personnalisé pour l'emploi
☎ 39 49
• le mardi sur convocation uniquement

> **VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) avec l'AAISC**
☎ 05 45 78 06 45
• le jeudi matin, sur rendez-vous

Besoin d'infos sur la famille ?

> **CAF** : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
prestations familiales et aide sociale
☎ 0 810 25 16 10
• permanence à la MDS de Chalais le lundi de 13h30 à 16h

> **CPAM** : CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
Prestations santé et action sociale
☎ 36 46
• le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h15 (sauf vacances scolaires)

> **GENS DU VOYAGE** : suivi personnalisé
☎ 05 45 78 06 45 (rendez-vous conseillé)
• le jeudi matin

> **SPIP** : SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION
☎ 05 17 17 90 11 (sur convocation uniquement)

> **UDAF** : organisme tutélaire et médiation familiale
☎ 05 45 39 31 75
• le 2^{ème} mercredi du mois de 9h30 à 12h

Votre entreprise et vous ?

> **CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie
☎ 05 45 20 55 20 (sur rendez-vous uniquement)

> **CMA** : Chambres des Métiers et de l'Artisanat
☎ 05 45 90 47 00 (sur rendez-vous uniquement)

> **IFCG** : Conseils et formations
☎ 05 45 38 84 61 (sur rendez-vous uniquement)

Des questions sur l'habitat ?

> **ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement
☎ 05 45 93 94 95

> **CAUE** : Conseil Architecture Urbanisme et Environnement
☎ 05 45 92 95 93 (sur rendez-vous uniquement)
• le 1^{er} mercredi matin du mois

> **Géomètre**
☎ 05 45 98 11 59 (avec ou sans rendez-vous)
• le lundi matin

> **SPANC** : Service Public d'Assainissement Non Collectif
☎ 05 45 98 74 86

Et aussi...

> **SNCF**
☎ 05 45 98 59 51
• L'Agent Conseiller de la MSAP vous accompagne pour l'achat de vos billets de train via le site internet « SNCF »

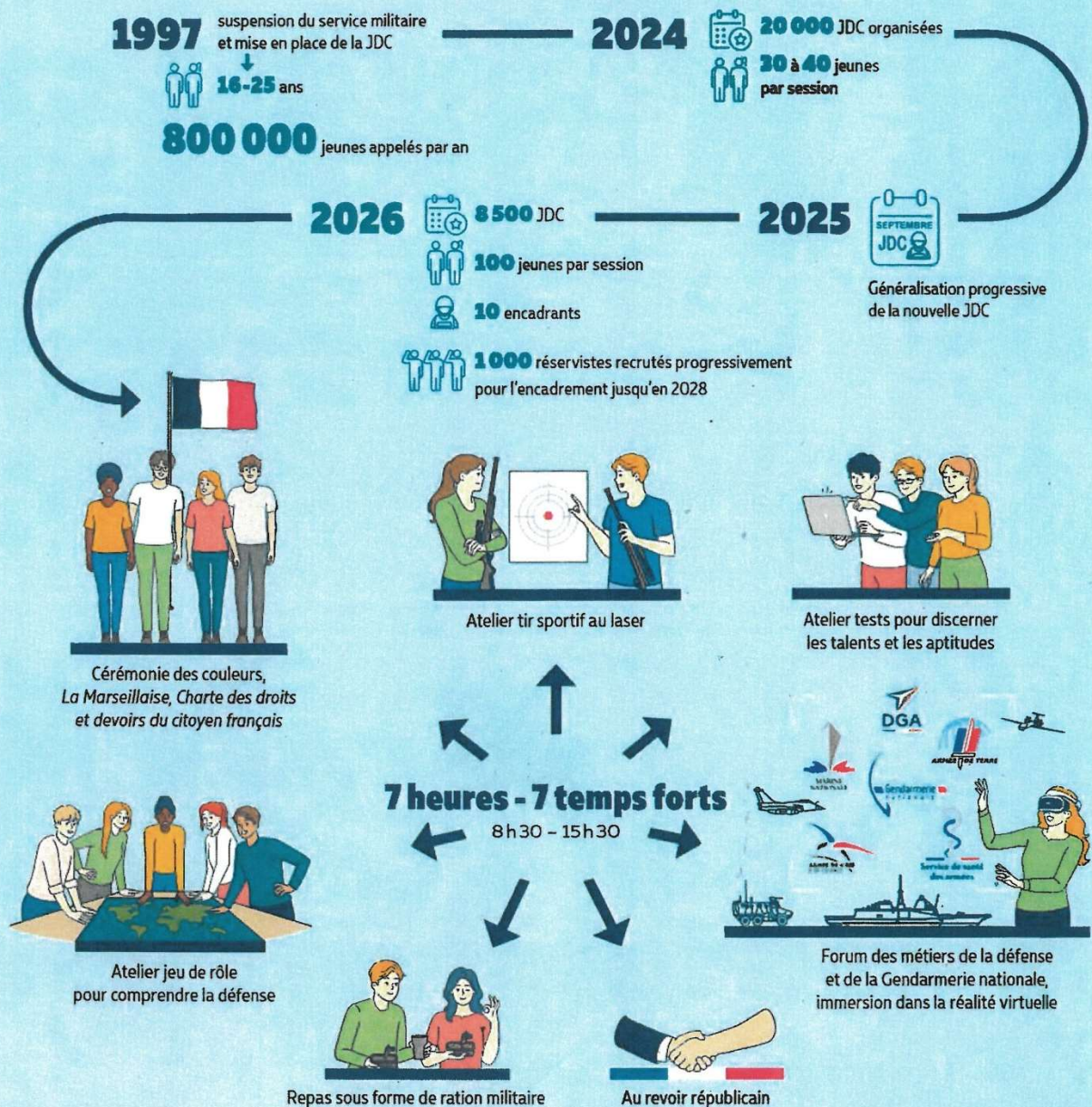
⚠ Le paiement s'effectue en ligne **uniquement** par carte bancaire. Vous devez obligatoirement vous munir de votre téléphone portable (par sécurité, votre banque envoie un code de validation sur celui-ci) pour valider le paiement. Aucune commande ne pourra aboutir si la procédure n'est pas respectée.

> SALLE MULTIMÉDIA

- Des ordinateurs sont mis à votre disposition pour effectuer vos démarches administratives
- Accès libre à Internet



JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC) nouvelle génération



37



LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

Nous vous proposons un choix de menus variés
et à votre goût !

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés,
pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre
mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...

Au menu, tous les jours :

- 1 poisson, 1 viande rouge, 1 viande blanche ou 1 volaille
- Des repas adaptés aux régimes
- Un choix à la carte comme au restaurant
(choisissez votre entrée, votre plat & votre dessert)
- Une gamme «gastronomique» avec un menu gourmet



JARDINAGE

- tonte
- débroussaillage
- désherbage
- taille de haies & d'arbustes
- arrosage
- plantations...



Contrat d'entretien à l'année
ou prestations ponctuelles

Nous intervenons avec
notre propre matériel

BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires,
- installation et fixation de petits équipements
de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...



www.presencevertcharente.fr



Mots mêlés d'hiver



M	A	N	T	E	A	U	S	E	Z	V	T	K	G	A	N	T	I
M	B	O	U	L	E	E	L	D	I	J	N	X	G	A	D	Y	B
P	X	K	O	Y	Z	W	F	Y	W	A	O	Q	E	H	E	C	Q
T	N	G	P	K	P	I	W	A	M	O	E	T	L	O	C	W	A
S	D	F	E	L	V	K	S	V	Y	F	L	S	E	P	E	W	M
L	T	E	H	O	B	I	K	C	N	M	E	K	R	X	M	B	A
V	O	V	G	D	J	G	M	X	I	X	F	C	I	Y	B	J	R
C	V	R	F	R	A	L	T	K	H	T	J	P	H	V	R	K	S
V	Q	I	F	X	G	O	B	G	I	R	S	L	B	A	E	I	C
T	A	E	M	L	W	O	H	Y	B	Y	V	K	G	F	R	F	K
Z	V	R	O	U	O	L	A	X	Y	H	F	V	I	I	T	P	C
H	I	X	U	G	J	C	W	I	I	I	H	T	X	V	F	D	E
N	S	W	F	C	L	A	O	R	H	V	B	J	X	R	W	O	I
I	Y	M	L	F	H	A	N	N	I	E	K	K	C	Q	F	W	B
L	D	V	E	G	N	U	Ç	V	L	R	F	Q	X	P	E	O	B
U	N	B	P	L	I	F	R	O	I	D	X	P	Y	X	D	L	A
G	N	E	I	G	E	D	P	A	N	E	G	U	C	R	Y	K	Y
E	R	D	X	B	Z	C	R	F	X	U	R	N	U	S	T	N	O

HIVER	DÉCEMBRE	NOËL	MANTEAU
NEIGE	JANVIER	FROID	SKI
GELER	FÉVRIER	FLOCON	IGLOO
GLAÇON	MARS	GANT	ÉCHARPE
BOULE	LUGE	MOUFLE	

AMICALE DES VOLONTAIRES ET BENEVOLES DU SANG



Devenez donneur

Chaque jour 10 000 dons de sang sont nécessaires pour répondre aux besoins des malades.

Alors que des donneurs fidèles ne peuvent plus se présenter à nos collectes du fait de leur état de santé, le renouvellement des générations s'impose.

Il suffit d'être en bonne santé, d'avoir plus de 18 ans et de peser plus de 50 kilos pour venir faire un geste généreux qui ne prend qu'une heure de votre temps.

L'entretien préalable, couvert par le secret médical, le temps de repos et la collation proposée assurent votre sécurité et celle du receveur.

Même épisodique, un don est toujours apprécié à sa juste valeur.

Pensez-y et notez sur vos agendas 2026 les dates des collectes qui se dérouleront **les lundis 9 février, 13 avril, 15 juin, 24 août et 19 octobre.**

Comme toujours ce moment convivial est à la salle des fêtes de Chalais de 16H30 à 19H 30.

Un don peut sauver trois vies

Le président, Marc Duflot

DECORATION DE NOËL DANS LE BOURG

Comme chaque année, afin de compléter la décoration du bourg, la crèche a retrouvé sa place dans l'église à l'approche des fêtes. Vous pouvez venir découvrir le bourg décoré et visiter l'église.



Solution des jeux

Solutions :

3	1	7	2	6	8	9	4	5
2	9	4	7	1	5	8	6	3
8	5	6	9	3	4	1	2	7
6	4	1	3	7	2	5	9	8
7	2	8	5	9	6	3	1	4
5	3	9	8	4	1	2	7	6
9	8	5	4	2	7	6	3	1
1	7	3	6	8	9	4	5	2
4	6	2	1	5	3	7	8	9

1sudoku.com

n° 125291 - Niveau Facile

7	9	8	6	3	2	5	1	4
1	3	5	4	7	8	6	2	9
6	2	4	5	1	9	3	7	8
9	4	6	2	5	7	8	3	1
3	5	1	9	8	6	2	4	7
2	8	7	1	4	3	9	6	5
5	1	2	8	6	4	7	9	3
4	7	9	3	2	5	1	8	6
8	6	3	7	9	1	4	5	2

1sudoku.com

n° 37674 - Niveau Difficile

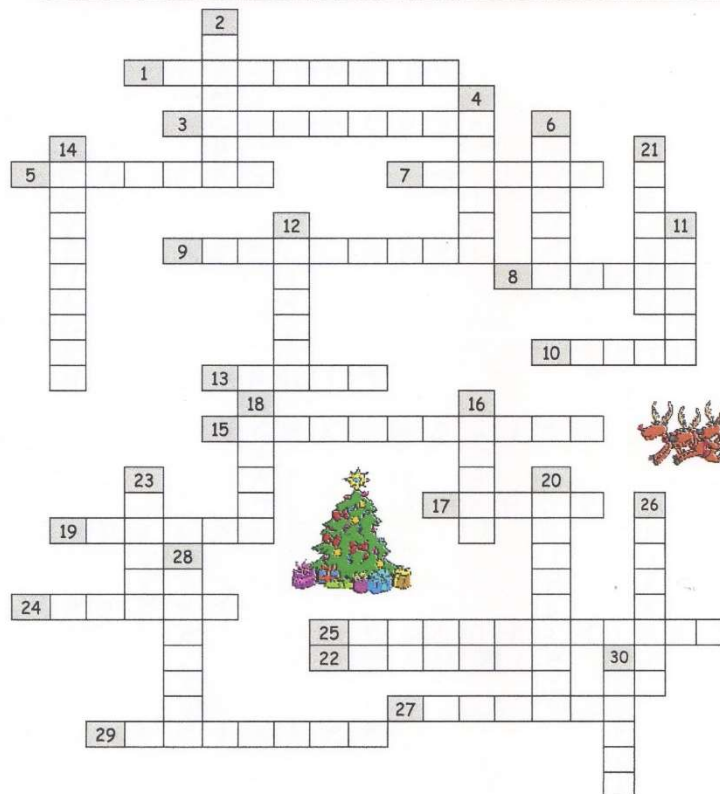
5	7	8	4	6	3	2	9	1
4	2	3	1	9	7	6	5	8
6	9	1	2	8	5	3	4	7
9	1	4	5	3	2	7	8	6
7	8	2	9	4	6	5	1	3
3	6	5	8	7	1	9	2	4
8	4	6	7	5	9	1	3	2
1	3	9	6	2	8	4	7	5
2	5	7	3	1	4	8	6	9

1sudoku.com

n° 227334 - Niveau Moyen



MOTS CROISES DE NOEL



1. Moyen de transport du père Noël.
2. On la retrouve sous l'arbre de Noël.
3. Le père Noël doit y passer pour distribuer les cadeaux.
4. On peut la voir dans le ciel.
5. Ils tirent le traîneau du père Noël.
6. Ils aident le père Noël à fabriquer les cadeaux.
7. Il accompagnait l'âne dans l'étable où est né Jésus.
8. On parle de lui dans une chanson de Noël.
9. Dernier mois de l'année.
10. Noël en est une.
11. On célébrera bientôt la nouvelle
12. Tu as certainement bien hâte de le déballer.
13. Les étoiles ne brillent qu'à ce moment là !
14. On fête celui du nouvel an, le 31 décembre.
15. Dans celui de l'Avent, il y a des chocolats !
16. Sur les cadeaux, il y en a !

- 17 Il porte des ailes mais ce n'est pas un oiseau.
- 18 On en écrit au moins une au nouvel an.
- 19 Plat principal de Noël.
- 20 Elle décore le sapin, la maison, les rues,...
- 21 On l'allume quand il n'y a plus d'électricité.
- 22 C'est léger, froid et blanc.
- 23 Lorsqu'il recouvre une toile d'araignée en hiver, c'est superbe.
- 24 On peut le faire avec du ruban.
- 25 Elles sont sur le sapin.
- 26 On les mange chauds ou glacés.
- 27 Tu le reçois à Noël.
- 28 Décoration que l'on met à l'extérieur ou à l'intérieur.
- 29 Le 24 décembre est celle de Noël.
- 30 Elle est sucrée et on la mange à Noël.



Chère Rominoise, cher Rominois

Le conseil municipal a le plaisir de vous inviter à son traditionnel « repas des aînés » qui aura lieu à la salle polyvalente,

le samedi 17 janvier 2026, à 12 h.

Ce repas est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Les conjoints et les habitants de la commune n'ayant pas atteint l'âge de nos aînés, pourront, bien entendu, partager ce repas, moyennant une participation financière de 20 €.

Nous remercions les personnes intéressées de bien vouloir s'inscrire en complétant le coupon ci-dessous et en le rapportant à la mairie de Saint-Romain ou en l'envoyant par mail à l'adresse suivante : mairie.stromain@wanadoo.fr. Pour la bonne organisation de ce moment de convivialité, soyez aimables de procéder rapidement à votre inscription, au plus tard, le 10 janvier 2026.

En espérant vous compter parmi nous, ce jour-là, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos sentiments dévoués et chaleureux.

Pour le conseil municipal, le maire,

Gilles DUPUY

✂-----

Coupon Réponse

Madame (nom, prénom).....participera:

- **au repas des Aînés, offert**
- **au repas des Aînés avec participation de 20€** (rayer la mention inutile)

Monsieur (nom, prénom).....participera:

- **au repas des Aînés, offert**
- **au repas des Aînés avec participation de 20€** (rayer la mention inutile)

Nous serons accompagnés de personnes.

Si nécessaire, veuillez joindre votre règlement : **20 €** x =€

Merci beaucoup